

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 17 février 2020, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal des séances publiques des 19 décembre 2019 et 16 janvier 2020
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°1 fixant définitivement le coût prévisionnel des travaux et le forfait de rémunération

RAPPORTEUR Madame SALLET - Adjointe déléguée à la Citoyenneté

- 4 - Reprise des concessions en état d'abandon

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances

- 5 - Budget Primitif - Exercice 2020
- 6 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2020
- 7 - Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Exercice 2020
- 8 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2020
- 9 - Subventions aux associations talençaises – Année 2020
- 10 - Subventions aux associations non talençaises – Année 2020

RAPPORTEUR M. PARANTEAU – Adjoint délégué aux Associations et infrastructures sportives – au Développement du sport pour tous

- 11 - Journée olympique 06 juin 2020

RAPPORTEUR Mme PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 12 - Recrutement temporaire d'une intervenante langue des signes
- 13 - Communication culturelle : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de droit privé

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2020, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 17 février 2020 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, , Mme CASTAGNERA, M. GOYER (à partir de la question n° 2), Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHADEBOST, M. LABOURDETTE, Mme DESGUERS, Mme PITOT, M. PENE, M. ERCHOUK (à partir de la question n° 3), Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BESSE, M. BONNIN (à partir de la question n° 2), Mme CHABBAT (à partir de la question n° 2), M. FARGUES, M. GARRIGUES (à partir de la question n° 5), Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme MAURES (à partir de la question n° 2), Mme ROSSI, Mme SAUTOUR, Mme BEFVE, M. COLDEFY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme ZANOTTI, M. DELLU (à partir de la question n° 2), Mme SAHOULBA, M. LAROSE, Mme DE MARCO, M. GUERIN, Mme RAMI, M. CONTE, Mme CONGOSTE (à partir de la question n° 2)

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. GARRIGUES (procuration à P. GOYER pour les questions n° 4 et 5)

ABSENTS : M. GOYER (pour les questions n° 1 et 2), M. PARANTEAU, Mme DENON-BIROT, M. ERCHOUK (pour les questions n° 1 et 2), Mme BEGE-SEURIN, M. BONNIN (pour la question n° 1), Mme CHABBAT (pour la question n° 1), M. GARRIGUES, M. GELLE, Mme MAURES (pour la question n° 1), M. DELLU (pour la question n° 1), Mme CONGOSTE (pour la question n° 1)

Mme PITOT a été désignée comme secrétaire de séance

0o0o0o0o0o

N° 1- Approbation du procès-verbal des séances publiques des 19 décembre 2019 et 16 janvier 2020

M. LE MAIRE : Ces procès-verbaux appellent-ils des commentaires de votre part ? Ils sont adoptés à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques des 19 décembre 2019 et 16 janvier 2020.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

30 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 20/02/20

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Quelles sont les questions qui sont afférentes ?

Mme DE MARCO : Cela concerne la décision numéro 18 de faire procéder à un constat d'huissier concernant l'occupation, sans titre, par six personnes d'une maison propriété de la Ville, 1, rue Aldona. Et par la suite, d'entreprendre une procédure de référé d'expulsion. Je reviens sur ce dossier, en constatant qu'en définitive, c'était l'ancien «Les bons petits diables», propriété qui avait été achetée par la municipalité en 2005. Ensuite, la municipalité a décidé de déplacer «Les bons petits diables», une partie à Thouars, et une autre partie sur un autre site. J'ai souvenir que nous avons approuvé le principe de cession à Monsieur CARNEL, en février 2013, et ensuite, une promesse de vente le 15 janvier 2012, avec l'évaluation du Domaine de 500 000 € de cette propriété où étaient domiciliés «Les bons petits diables», jardin d'enfants et crèche, que nous avons déplacés dans d'autres lieux de Talence pour pouvoir vendre. Ce qui signifie que cette propriété est toujours 1, rue Aldona, une propriété qui appartient à la municipalité. Je souhaitais donc savoir ce que vous comptiez en faire, sachant que depuis maintenant 7 ans, cette propriété aurait été vendue, ou une promesse de vente, évaluée à l'époque à 500 000 €. Que comptez-vous faire ? Comptez-vous poursuivre cette vente à ce prix évalué il y a sept ans ou comptez-vous conserver cette propriété ? Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, cette propriété a fait l'objet d'un compromis de cession entre la Ville et un particulier. Mais, durant l'été 2019, j'en avais déjà parlé, le particulier s'est manifesté pour renoncer à l'acquisition du bien qui fait maintenant pleinement partie du patrimoine communal. À ce jour, la Ville n'a pas de stratégie particulière, si ce n'est de conserver ce bien dans le patrimoine communal.

Mme DE MARCO : Souhaitez-vous le conserver ?

M. LE MAIRE : Je veux bien vous répondre si vous ne parlez pas à votre voisine. Pour l'instant, cela fait partie du patrimoine communal, et pour l'instant, cela a vocation à y rester.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais savoir quelle est la différence entre la décision numéro 19 et la décision numéro 21.

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas les mêmes œuvres, puisque la 19, c'est auprès de Madame Stéphanie GOODGER, et la 21, Jonathan HINDSON. C'est la même exposition, mais pas le même artiste, tout simplement, mais même prix. D'autres questions ? Pas d'autres questions, je vous remercie.

DELIBERATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
----------------------	--------------------------------------	--

N° 1 06/01/20	Réaménagement de l'emprunt n° 5025376 contracté en 2013 de 3 024 000 € au taux d'intérêt du Livret A + 1 % selon les caractéristiques suivantes : - Capital restant dû : 2 165 619,79 € - Taux d'intérêt du Livret A + 0,90 % - Conditions de remboursement anticipé : indemnités actuarielles	Caisse des Dépôts et Consignations
N° 2 08/01/20	Souscription de l'accord cadre relatif aux Travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle pour une durée allant de sa date de notification au 31/12/20 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/22. Lot 8 - Serrurerie et Métallerie Dépense annuelle estimée : 55 773,60 € TTC	A2M Proximité SASU – St Aubain de Blaye (33)
N° 3 08/01/20	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux du 12 juin 2019, en vue de mettre à disposition de nouveaux créneaux, du 17 janvier au 3 juillet 2020, suite à la création d'une section spectacle par l'association.	Amicale des Ecoles Laïques de Talence
N° 4 09/01/20	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux du 16 janvier au 3 juillet 2020, afin d'y dispenser des activités sportives hors périodes de vacances scolaires.	Association Gymnastique volontaire Pierre Seurin Talence – Gradignan – Talence
N° 5 09/01/20	Passation d'un contrat relatif à l'organisation et la mise en œuvre d'animations musicales à destination des usagers de l'Espace Seniors, les 29 mars et 27 septembre 2020, dans le cadre des après-midis récréatifs. Montant de la dépense : 460 € TTC pour les 2 prestations	Association JPF – Villeneuve d'Omon (33)
N° 6 09/01/20	Passation d'un contrat relatif à l'organisation et la mise en œuvre d'une animation musicale à destination des usagers de l'Espace Seniors, le 26/04/20, dans le cadre des après-midi récréatifs. Montant de la dépense : 460, 00 € TTC	M. Thomas COTE – Talence
N° 7 09/01/20	Passation d'un contrat relatif à l'organisation et la mise en œuvre d'une animation musicale à destination des usagers de l'Espace Seniors, le 28 juin 2020 dans le cadre d'un après-midi dansant récréatif. Montant de la prestation : 600 € TTC	Céline FURER pour l'Orchestre Céleste – Carbon-Blanc (33)
N° 8 09/01/20	Passation d'un contrat relatif à l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'écriture à destination des usagers de l'Espace Seniors, sur la base de 2 séances par mois d'1h30, du 29 janvier au 1 ^{er} juillet 2020.	Coop'Alpha – M Jérôme BAZIN Lormont (33)

	Dépense estimée : 780 € TTC (Montant de la prestation : 60 € TTC / séance)	
N° 9 10/01/20	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux au sein de la Pépinière «Talence pépinière», relatif au transfert de l'activité de la société de l'espace de coworking vers le bureau n° 11, à compter du 1 ^{er} février 2020.	Sté Yuman-X – Talence
N° 10 13/01/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'organisation de réceptions, de la date de notification au 31/12/20 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/22. Lot 1 – Service de traiteurs Dépense estimée : 66 790,19 € TTC La procédure concernant le lot 2 (Service d'hôtes et d'hôtesse) est abandonnée.	SARL Elyse Traiteur – St Médard en Jalles (33)
N° 11 13/01/20	Passation d'un accord-cadre de location courte durée de véhicules en auto-partage de la date de notification au 31/12/20. Dépense estimée : 6 000 € TTC	Auto-Cool SCIC SACV – Bordeaux (33)
N° 12 14/02/20	Prise en charge du remboursement des frais de déplacement et d'hébergement d'un artiste musicien à l'occasion des 2 concerts du nouvel an organisés par l'Ecole de Musique et de Danse, le 18 janvier 2020, à l'Agora du Haut Carré. Montant de la prise en charge : 300 € TTC	Pascal LEPAGE – Paris (75)
N° 13 15/01/20	La régie de recettes «Droits de place» est modifiée à compter du 1 ^{er} janvier 2020 comme suit : Article 5 – Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Directeur régional des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde (afin de percevoir dorénavant les redevances encaissées par un dispositif électronique). Le reste des articles demeure inchangé.	
N° 14 16/01/20	Passation avec l'ensemble des prestataires chargés d'animer les ateliers sur la période du 22/02/20 au 24/10/20 dans le cadre de la programmation d'«Anim&Vous» 2020 (activités sportives, culturelles et «nature» dans les parcs et espaces verts de la ville).	(voir liste jointe).
N° 15 17/01/20	Passation d'accords-cadres à bons de commande relatifs à la fourniture de signalétique de la date de notification au 31/12/20 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/22.	SARL Proconcept Signalétique – Mios (33) Pour les lots 1 et 2

	<p>Lot 1 – Signalétique intérieure et extérieure sur panneaux et adhésifs Dépense annuelle estimée : 44 380,80 € TTC</p> <p>Lot 2 – Signalétique événementielle Dépense annuelle estimée : 33 732,00 € TTC</p>	
N° 16 17/01/20	<p>Signature d'un contrat pour l'organisation d'un atelier et une exposition autour du bonsaï à la médiathèque Gérard Castagnéra le 29/02/20</p> <p>Coût de la prestation : 350 € TTC</p>	Association Bonsaï Club girondin – St Médard en Jalles (33)
N° 17 21/01/20	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'une conférence sur les différents aspects de la vie à Madagascar le 15 février 2020 à l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture. L'association est autorisée à organiser sa propre billetterie.</p>	Association ASAM Aquitaine – Talence
N° 18 21/01/20	<p>Décision de faire procéder à un constat d'huissier s'agissant de l'occupation sans titre, par 6 personnes, d'une maison, propriété de la ville, 1 rue Aldona, afin, par la suite, d'entreprendre une procédure de référé expulsion.</p>	SCP d'huissiers de justice Perriquet-Barrenèche-Crespy – Bordeaux (33)
N° 19 21/01/20	<p>Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition «Où tombe l'ombre», du 4 au 29 février 2020, au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la prestation : 1 595,00 € TTC</p>	Mme Steph. GOODGER – Bordeaux (33)
N° 20 22/01/20	<p>Signature d'un contrat pour l'organisation de lectures théâtralisées «Sauvons la forêt», le 14/02/2020 à la médiathèque Gérard Castagnéra.</p> <p>Coût de la prestation : 400 € TTC</p>	Cie La Marge Rousse – Bordeaux (33)
N° 21 24/01/20	<p>Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition «Où tombe l'ombre», du 4 au 29 février 2020, au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la prestation : 1 595,00 € TTC</p>	Jonathan HINDSON – Bordeaux (33)
N° 22 27/01/20	<p>Décision d'accepter le versement de l'indemnité relative au sinistre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fissures sources d'infiltrations au niveau de la cuisine et du restaurant scolaire de l'école élémentaire Joliot Curie nécessitant la réparation de divers ouvrages d'étanchéité et de maçonnerie pour un coût global évalué par expertise. - montant de l'indemnité versée par l'assureur Dommage Ouvrage : 65 585,65 € 	SMABTP – Bruges (33)

N° 23 27/01/20	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau les 26 et 27/02/20 au Stade Nautique Henri Deschamps en vue d'organiser des tests de natation dans le cadre du brevet de cadets sapeur-pompiers.	SDIS 33 – Bordeaux (33)
N° 24 28/01/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition d'un local de 30 m ² situé Résidence Thouars, du 1 ^{er} février au 31 décembre 2020, afin d'y entreprendre ses activités.	Amicale Thouars- Compostelle – Talence

»

Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 3 - Réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE – Marché de maîtrise d'œuvre – Avenant n°1 fixant définitivement le coût prévisionnel des travaux et le forfait de rémunération

M. LE MAIRE : Nous avons prévu, vous allez le voir normalement derrière moi, quelques images, puisqu'indépendamment de la décision qui vous est proposée aujourd'hui, il nous semblait intéressant de faire le zoom sur cette très belle réhabilitation. Je dis « très belle », parce qu'il est vrai qu'au fur et à mesure des mois, sur cette rénovation, ce qui devait au départ être une simple mise aux normes et d'accessibilité, nous avons souhaité collectivement aller plus loin dans cette réhabilitation du groupe scolaire Paul LAPIE, pour changer complètement l'origine du projet et réhabiliter l'ensemble du groupe scolaire. Objectif numéro 1, rénovation et restructuration thermique, réglementaire, pédagogique et fonctionnelle de l'école maternelle, sur la base de cinq classes, plus une classe supplémentaire. Le numéro 2, c'est l'amélioration de l'école élémentaire à deux classes, plus deux classes supplémentaires. Quand on dit que c'est deux classes supplémentaires, plus une, en tout cas, on crée les locaux pour pouvoir éventuellement accueillir ces classes. En général, il n'est jamais laissé d'espace libre dans une classe.

L'objectif numéro 2 est la requalification des sanitaires extérieurs des accès et des circulations.

L'objectif numéro 3, la mise en conformité globale, la mise aux normes des réseaux, l'accessibilité PMR. En intégrant les temps périscolaires du matin et du soir, et la pause méridienne, puis mener une réflexion globale sur le site, notamment en termes de gestion des flux de circulation et d'accès sur cette très belle école, architecturalement parlant, mais avec deux entités bien distinctes pédagogiques, le primaire et la maternelle.

Vous voyez le plan organisationnel qui vous est présenté, la restructuration complète de ce groupe, puisque je rappelle que cette restructuration a fait l'objet de différentes commissions dans lesquelles, majorité et opposition, je crois, ont toujours voté l'unanimité. Il a été très largement concerté également avec les équipes pédagogiques, puisque finalement, c'est un projet qui est allé beaucoup plus loin que ce qui avait été imaginé au départ. Toute la partie rose, sur le schéma qui est derrière moi, ce sera la future emprise de l'école maternelle.

L'école élémentaire, elle, sera toujours dans la partie en haut, à droite, mais prendra une partie des locaux qui sont aujourd'hui dévolus à la maternelle. Toute la partie à gauche est une structure créée. Vous avez le périscolaire, élémentaire et maternelle qui prennent part dans le corps principal, avec des espaces qui sont libérés, avec notamment les trois grandes cours, celle la plus à l'est, l'ouest, et puis celle un peu plus au sud. C'est ce qui a été proposé au fur et à mesure avec la création, et surtout, la jonction avec aujourd'hui les toilettes qui sont séparées, ce qui fait que les enfants, notamment dans des périodes un peu plus compliquées comme l'hiver, doivent sortir, s'habiller, se déshabiller et revenir. Il y aura comme cela un continuum général.

L'ensemble de cette restructuration va s'accompagner par une concentration des flux voulus aussi par certains parents, parce que quand on a des enfants en maternelle et en primaire, on a deux entrées différentes, même si les horaires sont un peu différents selon les deux groupes. Une entrée principale qui va se situer au nord et une entrée qui sera revue. Le phasage précis des travaux divisés en sept étapes sera déterminé à partir du mois d'avril 2020, avec une prise en compte bien évidemment de la particularité du site, avec les exigences sécuritaires et pédagogiques. Nous allons avoir un chantier plus long que lorsque l'on reconstruit une école sans élève, mais bien évidemment, nous ferons en sorte, cela a déjà été le cas à Talence, et cela n'a pas posé de problématiques particulières. Le début des travaux commencera en juillet 2020, pour une réouverture à la rentrée 2022.

Voilà quelques images du projet. Ici, c'est le point nord/nord-est. Le groupement est le BPM Architectes, pour tout ce qui est l'architecte mandataire, Math ingénierie pour les thermiques, fluides et coordination, la société Verdi Bâtiment pour les structures, Gantha pour l'acoustique, Freelance Etudes SARL pour l'économie de la construction, et ECR pour la partie géotechnique. Vous voyez que les choses, avec les parements pierre, donc l'angle nord-est, ont été conservées de manière à conserver sa magnificence à ce très beau bâtiment, l'ancien château. La vue de la cour maternelle, avec pas forcément beaucoup d'impacts, mais elle va là encore être complètement restructurée en respectant le cachet du bâtiment, même si la partie restauration est un peu plus moderne.

La suivante avait fait l'objet de beaucoup de demandes de la part du corps enseignant, mais aussi des riverains, de pouvoir s'affranchir de la vue sur le restaurant en hauteur, l'angle sud-ouest, avec ces éléments qui vont avoir un effet à la fois écologique, puisque les enfants ont froid l'hiver, et chaud l'été, avec notamment des gros problèmes d'humidité, ce qui va permettre d'avoir un effet acoustique, thermique et architectural. Le réfectoire, vous le voyez. Pour le reste, c'est bien évidemment un projet sur lequel il y a eu du surcoût lié en très grande partie au diagnostic, à hauteur de 1,1 million d'euros, tout simplement les études de structure de charpente et géotechniques, qui ont conclu au fait qu'il fallait renforcer plus que prévu les structures pour accueillir les nouvelles structures et la rénovation. Sur la phase APD, 650 000 € supplémentaires vont être nécessaires, en tout cas, avant l'ouverture des plis marchés travaux. Les travaux supplémentaires sont le remplacement des verrières, l'ouverture de faux-plafonds sur couloir, la mise en place d'une VMC, et la dépose de réseaux qui ont été amiantés. La Ville a fait part d'une diligence raisonnable, mais comme dans ce type de rénovation, sur des bâtiments aussi complexes,

nous avons eu un surcoût qui devra être validé une fois que nous aurons eu l'ensemble des marchés travaux.

Pour conclure, vous dire que puisque cela a engendré une plus-value supérieure à 5 %, la commission d'appels d'offres, en date du 20 janvier 2020, a donné un avis favorable à sa passation. Nous pourrions donc commencer les différents marchés travaux, et notamment les modulaires, à partir de fin février 2020. Ce sont les premiers marchés qui vont être lancés avec les autres lots travaux en 2020.

Au bilan 5,4 millions d'euros TTC, sur lesquels il devrait y avoir des aides, notamment celles de la Métropole qui aide les communes pour les agrandissements de groupes scolaires. Je voudrais vraiment saluer l'ensemble du travail de l'équipe qui nous assiste, de la programmiste, de l'équipe d'architectes, ainsi que les élus et les services qui ont participé à ce beau projet, parce qu'il y a eu beaucoup de concertation avec les équipes pédagogiques. On est allé beaucoup plus loin que ce qui était prévu, mais au bilan, on conserve le cachet exceptionnel de ce très beau château. En pivot, puisque Paul LAPIE a cet avantage d'être à mi-distance entre Est et Ouest et Nord et Sud, on aura véritablement cette respiration supplémentaire. Si jamais ce n'était pas nécessaire, cela permettra d'avoir et d'accueillir des locaux pour les activités scolaires et périscolaires. La parole est à vous, Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Merci. Nous avons toujours été favorables à la réhabilitation de ce groupe scolaire Paul-LAPIE qui en a vraiment besoin, mais je trouve que l'histoire se répète. J'ai souvenir de la salle Jean BOUIN, où nous n'avons pas pu faire les travaux comme c'était prévu, puisqu'en définitive, il y a eu un surplus, donc on a relancé le marché. Et surtout, l'école de danse et de musique. Aujourd'hui, après deux ans, nous arrivons à 2 millions TTC de plus-value par rapport au prix initial, ce qui est assez surprenant. Aussi, on se demande, quand on découvre des carences d'ordre structurel, que l'on doit entreprendre des travaux, pourquoi il n'y a pas eu d'avis du bureau de contrôle au préalable. Pourquoi n'a-t-il pas été demandé et mis dans le cahier des charges ? C'est identique concernant les études géotechniques qui ont précisé la nature des sols, la nécessité de fondations profondes à réaliser. Pourquoi ces études n'ont-elles pas été faites en amont du concours pour que ces données soient intégrées au cahier des charges ? Toutes ces questions font que l'on s'interroge sur la façon dont vous évaluez ou pré-évaluez les enveloppes financières prévisionnelles pour les travaux de la commune. Merci de répondre à ces questions sur cette plus-value de plus de 2 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, on compare un peu des choux et des carottes. On devait refaire la toiture de la salle Jean-BOUIN, et lorsqu'on a commencé les travaux préalables, on s'est aperçu qu'il y avait eu des problèmes d'ordre structurel au bâtiment. Il fallait donc résoudre un problème de sécurité qui ne pouvait pas être vu tant qu'on n'avait pas fait ces travaux. Vous n'avez peut-être pas dû bien entendre, ou alors votre question était rédigée avant que je parle, mais je viens de vous expliquer d'où était venue la problématique. Lorsqu'on fait des sondages dans le sol, par définition, on ne peut pas savoir ce qu'on va trouver dans le sol, on n'a pas de cabinet de voyance, et comme je vous l'ai expliqué, 38 % de la plus-value est issue de ces choses-là. Tant qu'on n'a pas un projet finalisé, qui est

celui qui permet de savoir où on doit construire et où on doit réparer, on ne peut pas avoir une idée de là où on doit ou pas renforcer. D'abord, cela fait l'objet d'un travail entre opposition et majorité qui n'a jamais posé problème, me semble-t-il. On n'a jamais eu de questions de votre part sur cet élément-là. Par contre, j'assume, et nous assumons clairement d'être allés peut-être plus loin que ce qu'on devait faire au départ, et donc d'avoir les 650 000 € supplémentaires par rapport au projet, parce que tout simplement, en termes de concertation et de participation, les équipes pédagogiques nous ont demandé d'aller plus loin. On a donc une partie qu'on ne pouvait pas maîtriser, parce que par définition, on n'avait pas eu le résultat des sondages, parce qu'on n'avait pas les plans définitifs, et une autre partie sur laquelle on a voulu aller plus loin. Si jamais cela vous pose une problématique, j'en accepte l'adage. Par définition, chère collègue, on ne peut pas faire de sondages tant qu'on ne sait pas ce qu'on va trouver à l'intérieur. Je vois un architecte qui dit oui de la tête.

Mme DE MARCO : Monsieur le Maire, un diagnostic se fait toujours au préalable.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, ce que vous dites n'est pas vrai. Cela dépend des procédures. Madame, vous pouvez répéter des choses qui ne sont pas vraies, cela ne les rendra pas plus justes. On ne peut pas faire des sondages à des endroits où on ne sait pas si on va construire ou pas. C'est comme cela. Pensez-vous franchement que l'objectif de la commune soit de minorer un montant de travaux ? Même pas, parce qu'on a un montant d'avenant après qui nous oblige à passer des procédures complexes. Le contexte est particulier. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme CONGOSTE : Vous dites que la Métropole participera. À quel niveau ?

M. LE MAIRE : C'est le règlement d'intervention des écoles. La Métropole aide jusqu'à hauteur de 500 000 euros par unité créée, si mes souvenirs sont bons, déduction faite d'autres subventions qui pourraient venir d'autres collectivités. La Métropole nous aide donc par unité de création, ce qui est valable pour l'ensemble des classes créées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Mme CONGOSTE : Pour cette école, cela fera-t-il 500 000 € ?

M. LE MAIRE : C'est par unité créée, donc potentiellement par le nombre de classes que l'on aura créées. Il y a trois classes. Après, cela dépend de ce que la Métropole accepte de prendre en charge ou pas. C'est ce que l'on appelle le règlement d'intervention-école qui est un très gros poste de budget pour la Métropole, de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Mme CONGOSTE : Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. D'autres remarques ? (*Aucune*). Qui vote pour ?

Mme DE MARCO : Concernant les remarques que nous avons faites au préalable, nous allons nous abstenir.

Mme CONGOSTE : Moi aussi.

M. LE MAIRE : Madame CONGOSTE aussi. Vous vous abstenez sur la réalisation d'une école, c'est factuel, point.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Je vous rappelle que par délibérations du :

- 19 mars 2018 reçue en Préfecture le 21 mars 2018, vous avez notamment approuvé le préprogramme des travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul LAPIE, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle sur les travaux de 2 865 000,00 € H.T. soit 3 438 000,00 € T.T.C. affectés aux travaux, ainsi que le lancement d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre ;
- 17 décembre 2018 reçue en Préfecture le 19 décembre 2018, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le groupement composé de :
 - BPM Architectes SARL, 26, rue Peyronnet 33800 Bordeaux (Architecte mandataire, Ordonnancement, Pilotage, Coordination),
 - SARL MATH INGENIERIE, 219-221 boulevard Albert 1^{er}, 33130 Bègles (thermiques, Fluides, coordination Système de Sécurité Incendie, Electricité)
 - VERDI BATIMENT SUD OUEST SAS, 22 rue Despujols, 33074 Bordeaux Cedex (structures),
 - GANTHA SARL, 16-18 rue de l'Hermite, 33520 BRUGES (acoustique),
 - FREELANCE ETUDES SARL, 55, rue Camille Pelletan, 33150 Cenon (économie de la construction),
 - ECR Environnement Sud-Ouest SARL, 5, rue du pré Meunier, 33610 Canéjan (géotechnique),

en vue de la réalisation de cette opération, pour un forfait provisoire de rémunération de 299 679,03 € H.T., soit 359 614,84 € T.T.C. ;

- 8 juillet 2019 reçue en Préfecture le 10 juillet 2019, vous a été présenté le programme prévoyant un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 3 961 000,00 € HT, 4 753 200,00 € TTC, affectée aux travaux, soit une plus-value liée à l'état structurel du bâtiment de 1 096 000,00 € HT par rapport à l'estimation au stade du préprogramme.

En outre, d'une part, l'avant-projet sommaire, d'un montant de 4 456 000,00 € H.T. soit 5 347 200,00 € T.T.C., a été approuvé le 18 octobre 2019, et d'autre part, l'avant-projet définitif d'un montant de 4 617 089,51 € H.T. soit 5 540 507,41 € T.T.C. a été approuvé le 21 janvier 2020.

C'est à ce niveau qu'il est nécessaire de déterminer définitivement, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre conclu initialement, le coût prévisionnel des travaux, ainsi que le forfait de rémunération du groupement précité.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à passer un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre concerné :

- précisant le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel continuera de porter l'engagement de la maîtrise d'œuvre : 4 617 089,51 € H.T. soit 5 540 507,41 € T.T.C.,
- fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 482 947,56 € H.T. soit 579 537,07 € T.T.C.

Sachant que le montant de cet avenant engendre une plus-value supérieure à 5% du montant du marché de maîtrise d'œuvre initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion en date du 20 janvier 2020, a donné un avis favorable à sa passation.

La dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal.»

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise M. le Maire à passer l'avenant n°1 précité

- habilite M. le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

Adopté par 35 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS (EELV – Mme CONGOSTE)

Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 4 – Reprise des concessions en état d'abandon

Mme SALLET : Chers collègues, il s'agit en effet d'une délibération qui concerne la reprise des concessions en état d'abandon. On arrive à la fin d'une procédure qui a commencé, il y a trois ans, et je vous demande de vous prononcer sur cette reprise, par la commune, des concessions en état d'abandon.

M. LE MAIRE : Cela appelle-t-il des commentaires ou des remarques de votre part ? (*Aucune*). Qui vote pour ? Merci. Puis-je avoir les votes de l'opposition ? Pour. Merci. Puis-je avoir les éléments du groupe Europe Ecologie les Verts, s'il vous plaît ? Pour à la majorité. Merci.

DELIBERATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, expose :

«La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 à R 2223-23.

En effet, si par la négligence des concessionnaires ou de leurs successeurs, il arrive que le terrain concédé revête un aspect d'abandon, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

Actuellement, il ne reste plus de terrains disponibles dans les cimetières de TALENCE.

Aussi, une procédure de reprise des concessions abandonnées a été engagée le 8 avril 2016 et vise 19 concessions.

L'aspect d'abandon a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 12 septembre 2019 pour les concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Je vous propose par conséquent de vous prononcer sur la reprise par la Commune des concessions figurant sur la liste annexée.»

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 5 - Budget Primitif - Exercice 2020

M. JESTIN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je vais vous prier d'excuser le son de ma voix qui risque de confondre les «m» avec les «b». Je risque donc de ne pas parler de «rhume», mais de «rhube». J'espère que dans la traduction des chiffres, cela ne portera pas à confusion. C'est évidemment un exercice incontournable que

la présentation de ce budget primitif 2020, exercice un peu particulier, puisqu'il s'agit du dernier de la mandature. Vous le verrez, ce n'est pas un secret, je vous expliquerai que la situation est bonne et que les comptes sont de bonne facture, mais c'est évidemment dans le cadre d'un travail de longue haleine qui a pu être réalisé par l'ensemble des élus, de l'intégralité des services de la Ville. Je voudrais rendre un hommage appuyé, et je sais que nous serons d'accord, à Marie-Christine BERTIN, accompagnée de services compétents et engagés, et plus récemment d'Aurélien RICHEN qui l'a rejointe pour l'accompagner dans ses missions. Marie-Christine BERTIN, au cours de cette mandature, et je crois, des précédentes (et ce n'est pas les adjoints aux finances présents dans cette pièce qui me contrediront) a toujours fait preuve de beaucoup de rigueur, de pédagogie et de bienveillance. Il me semblait important de le signaler.

Ce budget primitif est à la fois un exercice politique, puisque c'est l'affirmation d'un certain nombre de priorités, mais c'est également un exercice comptable. Je réponds ainsi peut-être à un certain nombre de remarques qui ont été faites lors du rapport d'orientation budgétaire. C'est également un exercice comptable, et il se doit de le rester, car c'est ce qui nous permet réellement d'estimer la bonne santé financière ou pas d'une commune, et en tout cas, de son état financier au cours de cet exercice. Dans cette présentation, et pour répondre aux engagements que j'avais pris l'année dernière, nous avons essayé d'apporter les deux volets que je viens d'indiquer. Je profiterai également de la présentation pour tenter de répondre aux questions qui ont été adressées à l'administration à 15 h 32 ce jour, et je glisserai, au fur et à mesure de la présentation, un certain nombre de réponses qui, pour la plupart, avaient déjà été expliquées lors du ROB. La plupart des questions avaient été abordées lors du ROB, et je préciserai, au fur et à mesure, les différents éléments de réponse à ce qui nous a été adressé tout à l'heure.

Que retenir de ce budget 2020 ? D'abord, c'est un budget qui permet, en cohérence avec une stratégie financière menée depuis plusieurs années maintenant, de vous présenter un budget primitif qui permettra, et nous l'avons rappelé lors du rapport d'orientation budgétaire, de ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux, après avoir baissé les taux lors de l'exercice précédent, en 2019, et de continuer notre soutien financier aux différentes structures associatives et au CCAS. De maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement tout en offrant aux Talençais un maintien d'un certain nombre de services de proximité, voire de renforcement. D'améliorer le niveau de nos soldes d'épargne, de poursuivre un ambitieux programme d'investissement, et pour cet exercice-là, de ne pas emprunter et même d'aller un peu plus loin. En effet, comme je vous l'avais indiqué lors du rapport d'orientation budgétaire, nous pourrions rembourser un emprunt par anticipation, ce qui nous permettra d'accélérer le désendettement de la commune. Si l'on regarde les grands équilibres du budget, ce budget s'équilibre à 70 millions d'euros, avec une section de fonctionnement équilibrée à 51,2 millions d'euros et une section d'investissement à 19 millions d'euros. En section de fonctionnement, vous retrouvez évidemment nos dépenses de fonctionnement, et un virement à la section d'investissement. J'y reviendrai.

Du côté de l'investissement, vous y retrouvez à la fois le remboursement du capital, le remboursement d'un emprunt par anticipation comme je vous l'ai indiqué. Pour répondre à l'une des questions, il s'agit d'un emprunt de la Caisse d'Épargne qui est un Euribor 3 mois. J'en oublie un bout, mais je vous le redonnerai tout à l'heure. Puis un certain nombre de dépenses d'investissement auxquelles viendra se compléter le report de l'année 2019 qui se chiffrera à près de 6,5 millions d'euros. Vous voyez apparaître, dans les recettes de la section d'investissement, un emprunt d'équilibre, mais j'y reviendrai plus longuement. Il s'agit d'un emprunt factice, puisque c'est un emprunt qui ne sera pas contracté, et que nous mettons en place pour avoir l'équilibre budgétaire lors de ce compte. Il sera annulé lors du budget supplémentaire lorsque nous pourrons récupérer les chiffres de l'année précédente. En ce qui concerne la section de fonctionnement, toujours dans cette volonté de continuer à développer le programme d'investissement, nous nous devons de maîtriser l'évolution de nos dépenses. Ce budget primitif 2020 fait apparaître des dépenses de fonctionnement quasiment stables à 0,3 %, alors que le virement de la section d'investissement progresse de plus de 60 %, puisqu'il est de 3,9 millions d'euros au budget primitif 2020, contre seulement 2,4 millions d'euros au budget primitif 2019, évidemment, hors reprise des résultats. Ce n'est pas le chiffre que vous avez, mais il faut comparer ce qui est comparable. C'est donc une évolution très importante. En plus de cette gestion responsable et rigoureuse, nous proposons pour 2020 de maintenir les taux d'imposition, de donner la priorité à un service public de proximité et de qualité, de renouveler notre soutien financier pour les associations et le CCAS, et d'appliquer des tarifs municipaux qui restent adaptés.

En ce qui concerne le volet des recettes pour la section de fonctionnement, vous y retrouvez un certain nombre d'éléments importants. Concernant le chapitre 70, puisque c'était une des questions, la somme de plus de 170 000 € correspond à un remboursement de la Métropole sur un certain nombre de marchés que nous avons contractés dans la première année de la mutualisation, le temps que les transferts d'un certain nombre de marchés se fassent avec ce changement de compétences. Nous avons donc eu un *one shot*, puisque c'est l'une des questions qui m'a été formulées. Vous y retrouvez des chiffres qui sont globalement plutôt stables et vous voyez la différence sur l'excédent de fonctionnement reporté. Nous n'avons pas récupéré les résultats, nous ne pouvions pas le faire en votant un budget au mois de février. Il ne vous a pas échappé que cette année, le mois de mars était un mois un peu particulier, et cela aurait mis la municipalité et la plupart des structures dans une situation excessivement difficile si nous avions décidé d'attendre le mois d'avril pour présenter un budget. C'est la raison pour laquelle nous avons avancé. D'ailleurs, nous l'avons également fait par le passé au cours de cette mandature, puisque je crois qu'en 2015, nous avons voté le budget à peu près dans les mêmes délais. Il n'était évidemment pas, à cette date, possible d'obtenir les chiffres du compte de gestion que nous avons reçu il y a quelques jours, voire quelques heures. Il n'était donc pas possible de les intégrer. C'est ce qui provoquera l'établissement d'un budget supplémentaire pour la future municipalité, mais ce qui lui donnera aussi un peu plus de temps pour pouvoir décrire et corriger un certain nombre d'éléments si besoin était. Vous avez un certain nombre de postes que je ne vais pas vous détailler globalement, mais vous y retrouvez tout de même

une stabilité assez importante sur la plupart des chiffres, avec des recettes réelles de fonctionnement qui sont en légère augmentation de 2,3 %.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, là aussi, quelques chiffres à signaler. La baisse des charges de caractère général de 1,2 %, les charges de personnel qui restent globalement stabilisées, avec une augmentation de 2,1 % par rapport au budget primitif 2019, mais seulement de 1,4 % si l'on rajoute la décision modificative que nous avons passée au mois de novembre avec les 170 000 € pour le personnel que nous avons intégré à ce moment-là. Des chiffres qui, pour la plupart, restent globalement assez équivalents. Je vais peut-être signaler les charges financières qui sont en forte diminution de 100 000 €, ce qui est loin d'être neutre. Les dépenses imprévues (c'est à nouveau une des questions qui nous a été posées) n'ont pas été estimées, puisqu'il sera possible, si le besoin se présentait, de le faire lors du budget supplémentaire. C'est la raison pour laquelle nous ne les avons pas indiquées à ce stade. Un virement à la section d'investissement qui, lorsqu'on enlève l'excédent de 2018 de 6,5 millions d'euros, se chiffre à 3,9 millions d'euros, alors que l'année dernière, il n'était que de 2,4 millions d'euros. Il s'agit des chapitres 23 et 42, moins le report de l'excédent 2018.

Comme je vous l'ai indiqué, nous avons donc des charges qui n'évoluent que de 0,3 %. Je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il s'agit d'un excellent résultat. Sur les différentes économies de gestion, cette baisse des charges financières dont je vous parlais à l'instant, la diminution des charges à caractère général de 1,2 %, nous permet de maintenir, comme nous le faisons depuis maintenant plusieurs années, le soutien financier à l'ensemble des associations CCAS, Conseil municipal des enfants. De renforcer ou de pérenniser un certain nombre de services de proximité, et parmi ceux que nous avons indiqués, il y a les services d'Allo ! Talence, de la médiation sociale, des postes d'ASVP, tout ce qui relève de la sécurité publique ou du désordre pour un certain nombre d'éléments. Également l'enfance, avec le renforcement des centres de loisirs au cours de l'année précédente ou des loisirs avec des activités comme «Anim&vous». Cela nous permettra également, évidemment, de continuer notre programme d'investissement et de continuer à accentuer nos efforts sur l'entretien du patrimoine municipal, tout en augmentant considérablement le niveau de nos soldes d'épargne de plus de 60 %.

Un petit tableau qui explique comment un certain nombre de marges de manœuvre ont pu être dégagées par rapport à l'exercice précédent. D'abord, la réduction des charges de caractère général et tout ce qui va avec les versements à Bordeaux Métropole ou les frais financiers. Ce sont 400 000 € qui sont économisés. Pas de dépenses imprévues à ce stade pour 500 000 € et également une croissance de nos recettes de fonctionnement, malgré l'absence d'augmentation des taux d'imposition de près d'un million. Cela représente une somme globale de plus de 2 millions d'euros, qui est affectée d'une part en fonctionnement pour la pérennisation et la concrétisation d'un certain nombre de services que nous avons lancés en cours d'année et qu'il fallait compléter sur année pleine, mais également une somme d'argent que nous allons pouvoir rajouter pour financer notre programme d'investissement.

Pour la section d'investissement, avant même la reprise des résultats, les résultats devraient s'élever à près de 20 millions d'euros pour cette année, dans ce que nous réintégrerons avec le compte administratif. Avant même la reprise de ces près de 20 millions d'euros, nous pouvons compter sur d'importantes ressources propres pour assurer nos projets pour 2020. En poursuivant notre programme d'investissement, le budget participatif et l'accélération du désendettement pour un peu plus de 5 millions d'euros avec près de 3 millions d'euros dans le remboursement de cet emprunt anticipé.

Vous retrouvez le tableau qui avait été présenté lors du rapport d'orientation budgétaire. Je ne le redétaille pas, vous en aurez juste après la déclinaison que je reprendrai un peu plus longuement. Dans les dépenses de la section d'investissement, on retrouve les différents postes financiers qui s'y appliquent. De la même manière, je ne commenterai pas l'ensemble des chiffres, en tout cas, pour les dépenses d'équipement, il conviendra de rajouter les reports de l'exercice précédent qui devraient se situer à hauteur de 6,5 millions d'euros. C'est là que vous voyez apparaître cet emprunt de 3 millions d'euros qui était un emprunt de la Caisse d'Épargne, à un taux d'intérêt de 0,77 % qui est un Euribor 3 mois, et dont le remboursement devrait permettre d'économiser la somme de près de 200 000 €.

Si l'on regarde un peu plus dans le détail les différents projets, vous retrouvez tous les projets en cours, avec évidemment la proportion qui correspond à l'année 2020, soit 1,5 million d'euros sur l'école Paul LAPIE, le démarrage du stade nautique Henri DESCHAMPS, tous les travaux du stade Pierre-Paul BERNARD et la construction du dojo pour une partie. La création des padels et de la couverture des terrains de tennis, la maison des solidarités, la modernisation de l'ensemble du parc d'éclairage public pour près de 2 millions d'euros, un certain nombre de travaux divers de voirie et d'éclairage public en complément. L'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole, l'acquisition de matériels, l'entretien du patrimoine, le budget participatif, les travaux d'accessibilité, le complément d'un projet du budget participatif, puisque nous avons souhaité pouvoir créer un skate parc plus important que celui qui avait été proposé lors du budget participatif, et des travaux d'amélioration du cimetière ont pu être faits. Il conviendra, au moment des comptes administratifs, de rajouter les reports de l'année précédente à hauteur de 6,5 millions d'euros. Nous avons des ressources propres importantes, avec plus de 5,3 millions d'euros de disponibles, dont 3,8 millions d'euros correspondant à de l'autofinancement, le reste étant à la fois le fonds de compensation de la TVA, un certain nombre d'autres subventions, la taxe d'aménagement, mais nous continuons à dégager des marges de manœuvre chaque année. Pas d'emprunt nécessaire pour cette année, puisque nous serons largement en situation de pouvoir continuer à financer les différents projets, et un chiffre qui me semble particulièrement significatif sur cette mandature, l'encours de la dette sera passé de 34 millions à 18 millions d'euros, soit 46,5 % de moins, ce qui est sans aucun doute l'un des chiffres qui prouvent que notre situation financière est bonne. Vous avez le ratio qui dit que nous sommes sur un chiffre de 432 € par habitant, lorsque nous constatons, dans les villes de la même strate, une moyenne de 1 036. Nous avons des investissements à venir qui sont importants, mais nous avons les moyens de les financer

pour les années à venir. Enfin, comme je m'y étais engagé l'année dernière, j'ai souhaité apporter un certain nombre de focus. C'étaient des éléments que nous avons peut-être plus l'habitude de présenter dans le journal de la ville pour davantage expliciter ce budget. Il m'a semblé nécessaire de le faire.

Vous retrouvez un certain nombre d'équilibres financiers, près de 7 millions d'euros pour l'environnement et le patrimoine, 1,5 million d'euros pour les questions de sécurité. Le budget participatif à 350 000 €, l'éducation et la jeunesse pour près de 11 millions d'euros, mais je vais y revenir. La culture et le sport pour près de 10 millions d'euros, et enfin, le budget de la solidarité, dans le budget de la Ville, pour là aussi répondre à ce qui avait été dit lors du rapport d'orientation budgétaire, à hauteur de 4,4 millions d'euros, qui font partie des 11 millions d'euros du budget propre du CCAS, puisqu'il convient évidemment de ne pas réduire l'action sociale de la ville à la seule partie d'investissement du budget de celle-ci. Les fonds propres du CCAS rentrent également en compte. Si l'on rentre un peu plus dans les détails sur un certain nombre de ces chiffres, sur tout ce qui relève de la valorisation de l'environnement et de notre patrimoine, nous avons mis en place, et je m'y étais engagé l'année dernière lors de notre débat, un certain nombre d'indicateurs sur cinq thématiques pour pouvoir continuer à faire ce travail d'analyse qualitative au fur et à mesure des années. Nous avons donc mis cela en place. Dans les grands projets que nous avons déjà passés lors d'une décision municipale, vous aurez la possibilité de passer l'ensemble de notre patrimoine éclairage public en LED, au cours de l'année à venir. L'obtention qu'il convient de signaler, de la troisième fleur qui, je crois, est un beau succès pour notre commune, et l'ensemble de nos services qui ont pu y contribuer sous l'égide de Jacqueline CHADEBOST. Différents crédits sont affectés à l'entretien durable de nos différents espaces verts. Puis la reconduction des enveloppes pour l'entretien du patrimoine municipal. Dans ce chapitre-là, c'est près de 7 millions d'euros qui sont globalement investis et prévus dans ce budget 2020. En ce qui concerne les actions en faveur de la culture et du sport, évidemment, ce ne sont que quelques exemples, il y en aurait d'autres. Plus de 10 millions d'euros d'investissements envisagés sur l'année à venir, avec évidemment les travaux du stade nautique, pour un coût total qui devrait avoisiner les 20 millions d'euros TTC. La réhabilitation du stade Pierre-Paul BERNARD et la construction du dojo pour près de 2 millions d'euros, en ce qui concerne la commune. Je vous rappelle que le stade étant devenu métropolitain, il bénéficiera d'un large financement de la Métropole. Nous sommes sur un projet qui avoisinera les 12 millions d'euros au total, dont deux pour la commune. La création de deux padels et la couverture d'un terrain de tennis. Plus de 5 millions d'euros affectés au fonctionnement courant de nos différents équipements culturels : médiathèque, école de musique, danse, forum, sportif, avec différents équipements du territoire, et plus d'un million d'euros versés aux associations sportives et culturelles. Cela vous donne un focus un peu global sur ce budget.

Enfin, pour les actions éducation et jeunesse, près de 10 millions d'euros de crédits affectés au fonctionnement quotidien des services scolaires, périscolaires et extrascolaires, avec notamment un certain nombre de renforcements de mesures. Je pense par exemple au centre de loisirs, puis Monsieur le Maire vous en a parlé tout à l'heure, le groupe scolaire

Paul LAPIE qui est l'un des projets importants qui vont démarrer cette année. En conclusion, pour ce budget primitif 2020, on peut résumer les choses en parlant de la stabilité des dépenses de fonctionnement, d'amélioration de nos soldes d'épargne, de l'accélération du désendettement dans des proportions importantes, tout en répondant aux attentes de nos concitoyens, en évitant toute hausse d'impôts, en ayant des projets d'investissement importants pour l'avenir de notre commune, tout en maintenant des services publics de proximité de qualité, et en renouvelant à nouveau le soutien financier de nos associations et du CCAS.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire adjoint. Nul doute que ce budget sera adopté à l'unanimité.

Mme RAMI : Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux finances, le budget 2020 qui nous est présenté ce soir est un budget qui ne nous surprend pas, car il s'agit d'une simple reconduction de la stratégie de la mandature. En aparté, je trouve qu'avec un excédent de près de 22 millions d'euros sur 2019, vous pouvez remercier l'effort fiscal des Talençais qui ont bien participé, depuis 2014, à l'embellie des finances de la Ville. Nous aurions apprécié pouvoir bénéficier du compte administratif 2019 pour faire un premier bilan de ce mandat, mais en son absence, je ferai court en évitant que mon propos ne reprenne ce que j'ai pu dire lors du débat d'orientation budgétaire tenu le mois dernier. C'est bien normal, puisque le budget qui nous est présenté n'apporte rien de nouveau depuis ces orientations, et que nous n'avons toujours pas de vision sur la planification des politiques publiques, même si je note quand même avec satisfaction, les dernières *slides* que vous nous avez présentées, mais qui restent plutôt du bilan, pas de la prospective. Ma première remarque est que la Ville ne pourra pas se doter d'une véritable politique de transition climatique et écologique si elle n'en fait pas un axe prioritaire et transversal de politique publique. Cet axe climatique doit figurer dans les documents de prospective budgétaire, et pas seulement apparaître sur une action ponctuelle, comme pour l'investissement de 2,5 millions d'euros sur l'éclairage public. Est-ce juste pour s'acheter une ligne verte ? Permettez-nous de nous poser la question, car nous ne voyons pas d'autres indicateurs d'engagement fort sur la programmation pluriannuelle.

Ma deuxième remarque concerne le montant global de la programmation pluriannuelle, sur laquelle on note des variations par rapport au budget 2019, ce qui implique un rabatement massif des investissements sur 2020, avec le padel, la maison des associations, le parc public Raba et l'éclairage public. Ce qui implique aussi, en report dans le temps, des crédits de paiement afférents avec la réhabilitation du stade nautique, la rénovation Albert CAMUS, et le grand Peixotto-Margaut. Ce qui signifie qu'avec les choix d'investissement que vous faites aujourd'hui, vous imposez le choix des futures équipes qui géreront la municipalité après les élections. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur CONTE.

M. CONTE : Merci Monsieur le Maire. D'abord, je voudrais saluer l'effort de la mairie concernant les économies d'énergie, et surtout, d'électricité. Nous sommes toujours dans l'ombre, mais c'est l'opposition, n'est-ce pas. Quelques remarques sur l'exercice de style qui est le budget primitif en cette période électorale. Sans doute y aura-t-il des ajustements budgétaires après les résultats, on le verra. Quelques petites remarques, parce que je n'allais pas creuser. Page 4 du document général, je lis : «Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant, à Talence, s'élèvent à 1 075 €, un montant plus faible que celui de la moyenne de la strate, 1 234 €». Deux interprétations possibles. La première, Talence est superbement gérée, mais il y en a une deuxième. Pour maintenir un ratio plus faible, Talence ne fournit peut-être pas un panel de services à ses citoyens aussi dense et diversifié que la moyenne des villes composant la strate.

Plus loin, dans le corps du texte, l'énorme effort d'investissement est souvent souligné, or, les dépenses d'équipement par habitant, d'un montant de 277 €, sont inférieures de 9 % à la moyenne de la strate. L'énorme effort d'investissement apparaît un petit peu relatif !

Malgré la pseudo baisse et la pseudo stabilité prévues, la pression fiscale à Talence s'avère supérieure à la moyenne de 11,2 %. Pour se rapprocher de la moyenne nationale, il faudra faire encore quelques petits efforts.

Page 4 du document de présentation « impôts et taxes ». En 2020, la taxe foncière va-t-elle augmenter du taux de variation des bases ? C'est une question. Concernant la taxe d'habitation, on lit, en note de bas de page, je cite, que «*l'Etat contraint les collectivités locales à maintenir la taxe d'habitation au même niveau qu'en 2019*». Cela veut-il dire que la taxe d'habitation ne sera-t-elle pas impactée par l'augmentation des bases ? Deux questions.

Ensuite, la ligne «droits de mutation à titre onéreux» DMTO, prévoit une augmentation sensible pour 2020, plus 400 000 €, soit plus 22,2 %. Est-ce bien prudent cette prévision ? Il me semble, mais peut-être ai-je tort, que lors des précédents budgets primitifs, le montant de l'année précédente était reconduit, mais je me trompe peut-être. Dans tous les cas, l'optimisme quant aux recettes des DMTO confirme le vieil adage : «Quand le bâtiment va, tout va».

Enfin, une dernière remarque, concernant les investissements, page 1 du résumé, on voit que pour les investissements nouveaux, l'évolution prévue est de -35,3 % en 2020, par rapport à 2019. J'ai peut-être mal lu. Dernier élément concernant ce budget primitif, je voudrais avoir une précision, à la page 12 du document général : «*Autre report 2019 concernant l'investissement, 2,943 millions d'euros*». De quoi s'agit-il ?

M. LE MAIRE : Merci mon cher collègue. D'autres prises de parole ?

M. JESTIN : Quelques tous petits éléments de réponse. Tout d'abord, ma chère collègue, évidemment qu'il n'y a pas énormément de différences entre le débat d'orientation budgétaire et le budget. C'est assez rassurant qu'en l'espace de 30 jours, les éléments n'aient pas beaucoup évolué, et en votant un budget assez rapidement après le rapport d'orientation budgétaire, nous étions évidemment pas mal avancés sur l'élaboration du

budget. Vous indiquez qu'il n'y a pas de perspective dans les éléments que nous avons proposés, et vous citez un certain nombre d'opérations qui vont de report en report. Dans les exercices précédents, j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler. D'abord, le budget n'est pas un exercice de prospective, c'est un exercice comptable, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. L'exercice de prospective est dans les orientations budgétaires qui nous amènent à présenter un certain nombre de priorités pour les cinq ans à venir.

Ensuite, vous le savez, nous sommes obligés d'inscrire un certain nombre de crédits. C'est un des principes même de la comptabilité publique. Par exemple, on ne peut pas placer d'argent, nous sommes obligés d'inscrire un certain nombre de crédits, parfois d'en inscrire trop sur un certain nombre de projets, parce que nous ne pouvons pas mettre cet argent de côté, comme on le ferait peut-être dans une comptabilité plus personnelle.

Pour Monsieur CONTE, pardon, sur la question du panel des services en comparatif des autres communes, c'est bien la première fois que j'entends dire que la ville de Talence ne fournit pas de nombreux services à l'égard de la population. On est d'accord, c'est relatif, mais il ne faudra pas oublier de comparer également les communes qui sont dans le cadre d'une Métropole ou qui ne le sont pas, parce qu'un certain nombre de services additionnels viennent se rajouter avec la Métropole à côté. C'est quand même bien la première fois que je crois entendre que vous estimez que notre commune est peut-être sous-estimée en termes de services. Je pense que c'est loin d'être le cas. Sur la question des bases de taxe foncière et de taxe d'habitation, lors du rapport d'orientation budgétaire qui n'a pourtant pas eu lieu il y a si longtemps, vous avez dû oublier que j'avais indiqué que les taux de revalorisation des bases étaient fixés à 0,9 % pour la taxe d'habitation, et 1,2 % pour la taxe foncière. D'ailleurs, quelque part, c'était une première. En général, c'est le même taux que l'on avait. On a constaté que lorsque le gouvernement a bloqué l'évolution des taux de taxe d'habitation dans le cadre de la réforme fiscale et de la suppression de la taxe d'habitation, il a pour autant indiqué des taux de revalorisation qui étaient différents. Je vous ai rappelé, lors du rapport d'orientation budgétaire, que cette année 2020 était l'année de référence pour la redistribution fiscale, et que nous récupérerons, en fin d'année 2020, une part de la taxe foncière perçue actuellement par le Département, avec un coefficient soit de majoration, soit de minoration en fonction des situations. En ce qui nous concerne, *a priori*, ce sera un coefficient de majoration. Je pense que nous avons été tout à fait clairs lors du rapport d'orientation budgétaire sur ce point-là.

Enfin, sur la question de la page 1, sur la baisse de 35 % des dépenses d'investissement, vous oubliez ce que j'ai pourtant indiqué à de nombreuses reprises, à savoir le fait que nous n'avons pas intégré les reports de l'exercice 2019. C'est donc 22 millions d'euros de plus qui se rajouteront, à la fois en partie en fonctionnement, mais également en investissements, qui se rapporteront à ces sommes-là au cours de l'année à venir. Voilà en quelques mots les précisions qu'on pouvait apporter.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur CONTE.

M. CONTE : Excusez-moi, mais je n'ai pas eu de réponse concernant les droits de mutation à titre onéreux qui sont majorés de 22,2 % en 2020 par rapport à 2019.

M. JESTIN : On a remis le chiffre à la réalité de ce qu'on a perçu depuis. On les avait quelque peu minorés sur les années précédentes, donc on a réajusté ce chiffre en l'augmentant de 2,2 % pour qu'il corresponde à la réalité de ce qu'on avait perçu. Vous savez que les droits de mutation sont une donnée qui est très fluctuante potentiellement d'une année sur l'autre, mais nous avons constaté, au cours des exercices précédents, que le montant était à peu près toujours le même, et nous les avons rehaussés pour être au plus près de la réalité.

M. CONTE : C'est donc une majoration.

M. DELLU : Monsieur le Maire, j'ai hésité avant d'intervenir, parce que ma question n'est pas directement en lien avec le budget primitif 2020 tel que Monsieur JESTIN vient de l'exposer. Je voudrais quand même poser une question qui est relative à la visibilité qu'a l'exécutif talençais à ce jour sur l'impact de la réforme fiscale, de fait, qui concerne les collectivités, c'est-à-dire le dégrèvement général (et j'utilise ce mot à dessein) progressif de la taxe d'habitation d'une part, et la rétrocession d'une partie de la taxe foncière au bloc communal. Monsieur JESTIN, vous avez déjà donné une partie des éléments, et notamment le fait que l'année 2020 étant prise comme base de départ pour ce qui est de la compensation à l'euro près de la taxe d'habitation par l'État, elle n'augmente curieusement que de 0,9 %, c'est-à-dire moins que la taxe foncière. C'est un mystère, mais cela aurait été beaucoup plus étonnant qu'elle augmente davantage que la taxe foncière. Enfin bon... À part cet élément-là, finalement, vous n'exposez pas, mais c'est peut-être parce que vous n'en avez pas, auquel cas il serait intéressant de le savoir, de visibilité sur la suite.

M. JESTIN : On est dans les éléments qui nous ont été transmis, sur une application en 2021. On verra la réalité des chiffres. Nous avons eu des contacts avec le trésorier qui est venu nous présenter et remettre directement en main propre une lettre au maire sur des estimations de ce que cela pourrait être. C'est la raison pour laquelle je vous ai dit, à plusieurs reprises, qu'*a priori*, nous aurions un coefficient multiplicateur de 1,3 % là-dessus, mais basé sur les chiffres de 2020. Ce coefficient sera donc réactualisé lorsque l'on connaîtra la réalité des chiffres 2020. Aujourd'hui, on n'a pas d'autres éléments. Une prospective à partir des chiffres 2019 ne serait pas non plus adaptée. Il faudra donc attendre le mois d'octobre pour connaître la réalité de l'ensemble de ces chiffres, et savoir à quelle sauce on sera mangé, dans les années à venir. Première année d'application, 2021, je ne peux pas être plus précis, parce que je n'ai pas les éléments pour être plus précis à ce jour. On connaît le mécanisme, cela nous a été confirmé. A priori, on part avec cette perspective, et on verra la réalité des chiffres que l'on pourra avoir des deux côtés, à la fois du produit de la TH estimé et des produits de la taxe foncière du département.

M. DELLU : Je ne vous jette pas la pierre, puisque c'est le cas de la totalité ou de la quasi-totalité des collectivités locales. Nous aussi, à Talence, le gouvernement nous maintient dans le noir, rien que sur l'année qui vient.

M. LE MAIRE : Je vous ai vu arriver de Gradignan avec cela. Aujourd'hui, on a un certain nombre de choses. C'est peut-être un peu moins aveugle que le fait d'enlever des dotations de 30 % en trois ans, en ne laissant pas le choix aux collectivités. C'est sûrement peut-être une vision un peu différente.

M. JESTIN : Moi qui avais été gentil, et qui n'avais pas parlé de la période 2014 - 2017, vous venez sur un sujet qui nous amènerait forcément à venir sur ce sujet-là, -15 millions de DGF sur cette période-là.

M. DELLU : Et on a terminé avec 22 millions d'euros d'excédent.

M. LE MAIRE : Oui, mais lorsque le gouvernement précédent a enlevé de la DGF, il n'a pas enlevé, me semble-t-il, de compétences aux municipalités. Le reste est plutôt un effort de gestion. Quelque part, votre remarque, mon cher collègue, va un peu à la suite de l'intervention de Madame RAMI.

En termes de chiffres qui ne prêtent pas forcément à avoir de l'humour, je pense qu'il faut quand même être un peu sérieux, ou tout simplement factuel. Là où je suis vraiment en complet désaccord avec ce que vous dites, c'est quand vous dites qu'on engage le futur exécutif qui sortira des urnes avec un grand nombre de dépenses, etc. C'est faux. Evidemment, on vote des projets pluriannuels, mais la copie rendue, au terme de ce mandat, avec la trésorerie disponible, près de 20 millions d'euros, avec des projets qui vont venir dégrever, mais encore heureux qu'une municipalité, au terme d'un mandat, ne dise pas : «OK, c'est fini». On sait très bien que pour des projets très complexes, il faut 5 à 10 ans. L'exemple de la piscine en est un. Il a été annoncé par M. Alain CAZABONNE au tout début de cette mandature, et on va commencer les travaux maintenant. Quand vous dites qu'on engage, on a un programme ambitieux d'investissement, mais que les disponibilités budgétaires, l'endettement qui a été divisé par deux, et même si c'est un peu technique, l'épargne dégagée par la Ville, c'est-à-dire ce que la Ville dégage d'elle-même, sans recourir ni à la vente de foncier, ni à l'emprunt, permettra au nouvel exécutif d'avoir libre choix dans ses priorités. Evidemment, il y a un certain nombre de projets qui auront commencé, mais ils vous appartenaient, et vous venez de vous abstenir sur le groupe Paul LAPIE. Il vous appartiendra donc de décider ou non, selon telle ou telle personne qui sera dans l'exécutif, de savoir quelles sont les orientations. Permettez-moi vraiment d'être sérieux par rapport à cela. Non, on n'obère aucune capacité à un exécutif quel qu'il soit, de faire ses choix. Un regret peut-être, je vous ai entendu, depuis quelques semaines seulement (je vous trouvais un peu plus positifs il y a quelques mois, mais j'en accepte l'adage), dire qu'on a une vision comptable, etc., mais c'est la base, et c'est un socle. Les Talençais et les Talençaises nous jugent aussi sur la capacité que nous avons collectivement, opposition comme majorité, à gérer les deniers publics de façon

raisonnable. Je ne parle pas des questions légitimes de notre collègue Bernard CONTE, ce n'est pas une fois, sauf sur des diapositives, correspondantes. Vous voyez qu'on écoute les choses. Pas une fois se réjouir collectivement, indépendamment des choix qui sont faits, et cela appartient à tout le monde, de la bonne santé financière de la Ville qui n'est pas une vision comptable, qui est une demande expresse des concitoyens, Talençais ou pas, que nous puissions gérer la Ville de façon sérieuse, avec des budgets sérieux et présentés.

Ce que j'aurais aimé, sur un dernier budget sur la mandature, ou le premier de la suivante, c'est d'entendre, ni un quitus ni un satisfecit, juste des éléments positifs sur les chiffres qui ont l'avantage de ne pas mentir. Ils sont respectueux d'une situation réelle. Je vous ai vu applaudir à un moment, non, quand même, mais sans donner le moindre crédit à ce qui a été fait par les élus, mais surtout par les services qui ont géré de façon responsable les deniers publics, et qui nous permettent aujourd'hui d'avoir des chiffres qui sont bons, et en matière d'endettement, c'est quand même assez remarquable. Et qui justement, n'obèrent en rien l'avenir, mais permettront au moins d'avoir une gestion responsable. Je crois que c'est la marque de fabrique des collectivités locales, quelles qu'elles soient. À la différence de l'État, on ne peut pas s'endetter pour vivre. L'équilibre obtenu n'est pas fait à travers des ventes. L'équilibre obtenu n'est pas fait à travers d'augmentation d'impôts, bien au contraire. L'équilibre obtenu est le fruit d'un long travail collectif de 6 ans, et j'aurais aimé, permettez-moi juste ce regret, sans aucune critique, avoir au moins une trace, une once de positif dans ce propos. C'est juste un regret.

Mme RAMI : Vous m'avez fait cette remarque aussi sur le débat d'orientation budgétaire, à savoir vous féliciter. Je ne sais pas si vous êtes un peu sensible dans cette période préélectorale, mais ce n'est pas parce que l'on ne dit pas les choses, qu'elles ne sont pas écrites... durant toutes mes interventions sur le budget, j'ai été source de proposition, j'ai été une opposition constructive. Il a fallu attendre six ans, voire cinq, pour que les aspects de transition énergétique et écologique commencent à apparaître. Si, Monsieur SALLABERRY ! Monsieur JESTIN a dit l'année dernière qu'il l'avait pris en compte. Je suis désolée.

M. JESTIN : Dans les documents de présentation, pas dans la réalité des actions.

Mme RAMI : Quand je pose des questions sur la visibilité que l'on peut avoir sur un investissement pluriannuel, ce n'est pas une question pour se mettre en danger, mais une question pour voir où on va, et ce qu'on fait. Là, on est sur des questions de bilan. Pour nous, c'est compliqué de faire un bilan de mandature sans avoir le dernier compte administratif. Je ne vais pas vous féliciter ou quoi que ce soit, on attend d'avoir l'ensemble des éléments. Ce n'est pas parce qu'on ne vous dit pas que c'est super...

M. LE MAIRE : Vous êtes dans la caricature. D'abord, ce n'est pas une période préélectorale, c'est une période électorale. C'est du budget, et ce budget est exécuté depuis six ans. Madame, je ne peux pas vous laisser dire qu'on a attendu six ans pour faire de la transition écologique, etc. C'est votre vision des choses. Ce n'est peut-être pas une vision

des choses aussi extrême, mais par exemple, le grand Peixotto Margaut que vous avez là-dedans, c'est juste créer une nouvelle entité verte. On en a souvent discuté, vous avez d'ailleurs participé, pas forcément vous *intuitu personae*, à ces ateliers. On va créer un nouvel atelier vert, vous ne le mettez même pas dans vos exemples de développement durable et de transition écologique. C'est une vision parcellaire qui vous appartient. Sincèrement, je n'attends ni bravo, ni merci, ce sont les Talençais qui jugent, pas les conseillers municipaux entre eux. Au moins reconnaître que la situation financière permet, peut-être pas forcément toutes les folies, mais d'avoir un socle raisonnable sur ce que nous pourrions bâtir demain. C'est tout ce que je regrette, et très sincèrement, que j'aurais aimé entendre, mais effectivement, ces périodes sont peut-être particulières.

M. CAZABONNE : À la grande surprise, je vais adresser mes félicitations à cette équipe pour la gestion sérieuse qui a été faite de la Ville pendant toutes ces années. C'est vrai que cela n'a pas été facile, nous avons d'abord échappé au racket que tu rappelais d'il y a quelques années, qui nous avait privés de beaucoup de subventions. Nous avons résisté au pacte de Cahors qui a été une mise sous tutelle des dépenses et augmentations, et malgré cela, nous avons aujourd'hui une situation tout à fait exemplaire, et nous pouvons être effectivement enviés par d'autres. J'en profite au passage pour faire un commentaire sur les moyens de la strate. La strate, on lui fait dire ce qu'on veut, parce qu'une ville de 45 000 habitants, est-elle en intercommunalité normale, en Métropole, en communauté urbaine ? Quelle est la compétence prise par l'intercommunalité ? Prend-elle tous les investissements ? À ce moment-là, cela donne des ratios différents. Cela donne une indication, mais il faut voir la courbe, et dans ce domaine-là, nous avons été assez exemplaires.

Pour le reste et le futur, je rejoins Monsieur DELLU, c'est vrai qu'on commence à naviguer à vue. J'étais hostile à la suppression de la taxe d'habitation, elle était injuste, il fallait la modifier. Pour ceux qui la payent encore, et j'en fais partie, il y en a pour deux, trois ans encore, par tranche, remboursée sur une base de 2017, ce qui va faire un décalage. La taxe foncière qui nous est donnée est le département. Moi, ma crainte pour le futur, c'est que comme il n'y a plus de taxe d'habitation, on ne fasse supporter toute la charge que sur la compensation de l'État qui sera, une fois figée, terminée, sur la taxe foncière. On a eu des estimations, des simulations sur les chiffres de la taxe foncière (sur les bases de la taxe foncière) qui sont extrêmement inquiétantes. C'est vrai que comme nous avons une gestion prudente, cela peut rassurer sur le futur, mais c'est toute une partie de la décision que nous ne maîtrisons pas. Là, vous connaissez le vrai patron, c'est Bercy. Personne ne mesure la puissance de Bercy. Ce matin, j'étais à une manifestation pour les morts de la gendarmerie nationale, j'ai rencontré le général de gendarmerie, et le colonel, puisqu'elle veut qu'on l'appelle le colonel, Olivia, et on a parlé un peu du budget, de ce qui leur était attribué. On constate, encore une fois cette année, que le budget demandé par le gouvernement, voté par les assemblées, pratiquement à l'unanimité, à l'arrivée, Bercy se permet de faire des ponctions, des immobilisations de budget. Ce peut être inquiétant pour le futur, parce qu'on peut très bien avoir des indications de ce que l'Etat va faire pour intervenir auprès des collectivités, si Bercy décide demain d'en retirer une partie, nous serons dans une difficulté.

Je partage un peu ces inquiétudes. Il faudra voir ce que cela va donner, prudemment. Quant au Conseil municipal, je souhaite une chose, c'est que sa composition soit durable, ce qui devrait mettre tout le monde d'accord.

M. LE MAIRE : Finalement, pour conclure, on pourrait se référer à la citation de Pierre DAC : «*La prévision est un art difficile, surtout quand elle concerne l'avenir*».

M. JESTIN : Monsieur le Maire, avec votre permission, parce que je n'en ai pas parlé, je voudrais juste préciser que le budget de la régie des transports s'équilibre en dépenses et en recettes à 282 000 €, et celui des services extérieurs de pompes funèbres à 1 000 €.

M. LE MAIRE : Les votes. 3 contre, une abstention, un pour.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le budget primitif de la Ville, avant reprise des résultats de l'exercice 2019, s'élève pour l'année 2020 en dépenses et en recettes à la somme de 70 255 185 €. L'équilibre général du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	51 205 247,00 €	51 205 247,00 €
Section d'investissement	19 049 938,00 €	19 049 938,00 €
Total	70 255 185,00 €	70 255 185,00 €

Pour le budget annexe de la régie des transports, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	252 000,00 €	252 000,00 €
Section d'investissement	30 000,00 €	30 000,00 €
Total	282 000,00 €	282 000,00 €

Pour le budget annexe du service extérieur des pompes funèbres, l'équilibre est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 000,00 €	1 000,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Total	1 000,00 €	1 000,00 €

»

Vu l'exposé en séance sur le projet de budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après délibéré

Procède au vote du budget par nature et arrête le montant de chaque chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales par

32 VOIX POUR (Mme ZANOTTI – Mme SAHOULBA - M. LAROSE)
6 VOIX CONTRE (M. DELLU – Mme GRESLARD NEDELEC – EELV – Mme CONGOSTE)
1 ABSTENTION (M. CONTE)

Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 6 - Fixation des taux des trois taxes directes locales pour 2020

M. JESTIN : Il vous est proposé de maintenir à l'identique les taux d'imposition pour 2020 : la taxe d'habitation à 23,03 %, le foncier bâti à 32,23 %, et le foncier non bâti à 56,70 %.

M. LE MAIRE : J'espère que vous savez ce que vous signez ! Quand Monsieur RICHEN fait signer des papiers, c'est parfois des reconnaissances de dettes.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à notre Sénateur. Je comprends que vous vous insurgiez contre la dictature de certains paramètres statistiques, la dictature de la moyenne, la dictature de la médiane. À ce moment-là, pour que ce soit plus significatif, on pourrait aussi introduire des paramètres de dispersion, l'écart type par exemple, et là, je pense qu'on pourrait se faire une idée.

Concernant les taxes, on ne va pas prendre les moyennes. J'ai pris les taux municipaux 2019. Talence, 23,03 %. Comme vous aimez bien comparer par rapport aux autres communes voisines, et membres de la Métropole, Pessac, 22,59 %, et Mérignac, 20,74 %. Taxe foncière, Talence, 32,23 %, Pessac, 29,92 %, et Mérignac, 28,72 %. C'est une petite comparaison.

M. LE MAIRE : Qui disait : «*Comparaison n'est pas raison*» ? Mon cher collègue, pas vous, surtout pas vous. Un produit fiscal, c'est un taux multiplié par la base, et vous savez très bien que les bases talençaises sont structurellement plus faibles que d'autres communes, notamment en raison de l'implantation, à l'époque où les bases étaient révisées ou réformées, notamment du quartier de Thouars. Cela avait fait diminuer les bases globales de la ville. Ce qu'il est intéressant de comparer, ce ne sont pas des taux entre eux, même si les taux sont des indicateurs légitimes. Je parle en taxe foncière, parce qu'en taxe d'habitation, vous pouvez avoir des abattements à la base. Ce qu'il est intéressant de comparer, ce sont ces chiffres-là, et pas simplement comparer des taux, mais je suis sûr que je ne vous apprends rien là-dessus. Je vous sens d'un air taquin ce soir.

M. CONTE : Un petit peu, c'est ma dernière.

M. LE MAIRE : L'autre complément, mon cher collègue, c'est que quand on a l'aéroport ou l'hôtel de la Monnaie sur son territoire, qui rapportait à l'époque quelques taxes professionnelles, ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais l'aéroport sur Talence, je ne le vois pas.

Mme CONGOSTE : Abstention.

M. LE MAIRE : Monsieur CONTE.

M. CONTE : Abstention.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez. Pour. Madame ZANOTTI, pour aussi. Merci. Et le groupe majoritaire ? Pour, très bien.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Comme présenté dans la délibération précédente du budget primitif 2020, il vous est proposé de reconduire les taux d'imposition de 2019.

Je vous propose donc de maintenir à l'identique les taux d'imposition pour 2020 :

- Taxe d'habitation : 23,03 %
- Foncier bâti : 32,23 %
- Foncier non-bâti : 56,70 %.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, Vote les trois taux d'imposition locale comme ci-dessus exposé.

32 VOIX POUR (Mme ZANOTTI – Mme SAHOULBA- M. LAROSE)
7 ABSTENTIONS (M. DELLU – Mme GRESLARD NEDELEC – EELV – M. CONTE - Mme
CONGOSTE)

Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 7 – Budget de la régie des transports – Prise en charge du déficit par la ville de Talence – Exercice 2020

M. JESTIN : Je vous ai parlé tout à l'heure du budget annexe des transports. Il convient de prendre en compte la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports à hauteur de 252 000 €. Il était de 250 000 € en 2019.

M. LE MAIRE : Monsieur GUERIN.

M. GUERIN : C'était juste pour vous féliciter. On va dire pour.

M. LE MAIRE : Monsieur GUERIN, vous nous avez habitués à des interventions fleuve, j'aimerais, quand c'est des félicitations, que vous soyez aussi dans cette catégorie de «fleuve», amazonien, j'allais dire, dans votre félicitation. Le groupe Ecologie les Verts, pour. Tout le monde à l'unanimité.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle qu'un budget annexe a dû être créé pour le service des transports exploité en régie.

Ce service assure le transport à titre gratuit des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre de leurs activités scolaires, à savoir la fréquentation de la piscine, des salles de sports, etc.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes l'équilibre en recettes et en dépenses de leurs budgets annexes.

Le service des transports ne générant aucune recette, je vous propose de voter la prise en charge par le budget de la commune du déficit du budget de la régie des transports.

La dépense d'un montant de 252 000 € sera inscrite à l'article 674412 -fonction 252 du budget en cours.»

ADOPTÉ par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 8 – Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2020

M. JESTIN : Je ne doute pas que les félicitations pourraient se poursuivre au travers de cette délibération, puisque nous maintenons à 3,850 millions d'euros la subvention totale accordée au CCAS. C'est évidemment un chiffre que nous mettons en fonction des besoins qui sont exprimés par le Centre communal d'action sociale depuis un certain nombre d'années. Je vous rappelle néanmoins qu'une avance avait été prévue lors du Conseil du 16 janvier, de 1,925 million d'euros, qui vient évidemment en déduction des 3,850 millions d'euros.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle qu'en subvention 2015 du CCAS, c'était 3,230 millions. 3,6 millions l'année d'avant, mais 3,230 millions. Et nous sommes à 600 000 € de plus 6 ans après, preuve que les CCAS, peut-être hors du champ du scope qui est le leur, continuent d'agir avec beaucoup de professionnalisme. La ville est donc très heureuse d'aider à cette hauteur, depuis de très nombreuses années, même si on était monté au-dessus de 4 millions d'euros certaines années, 3,850 millions d'euros. Y a-t-il des votes pour ?

M. CONTE : Pour.

M. LE MAIRE : Pour à l'unanimité.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous rappelle que, par délibération en date du 16 janvier 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention de 1 925 000 €.

Je vous demande aujourd'hui de fixer à 3 850 000 € la subvention totale de fonctionnement accordée par la Commune au CCAS.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget.»

ADOPTÉ par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 9 – Subventions aux associations talençaises – Année 2020

M. JESTIN : Je ne suis pas sûr que les félicitations continueront pour l'intégralité des subventions proposées au travers de cette délibération. Nous sommes sur un montant global de 2,348 millions d'euros. Je vous ferai grâce du détail,

M. LE MAIRE : Monsieur CONTE, vous avez une question sur les commerçants.

M. CONTE : L'année dernière, il ne me semblait pas qu'il y avait trois associations de commerçants subventionnées. Est-ce des subventions nouvelles ?

M. LE MAIRE : Je vous confirme que cette année, nous aidons l'association des commerçants de la Barrière de Pessac – Bordeaux – Talence, sachant qu'il y a eu deux années de regroupées, parce que nous avons déjà aidé, mais en fait, ce sont deux années de décorations de Noël, surtout cela. C'est à travers une décision du Conseil communal. Nous aidons effectivement cette année Cœur de Talence et Porte de Talence, notamment pour le festival des commerçants. Il n'y a pas forcément de subventions chaque année, mais en tout cas, elles reviennent, comme c'est le cas pour Barrière de Pessac – Bordeaux – Talence.

M. CONTE : La fonction 40, le cercle des nageurs de Talence, 33 000 €. Que va-t-il se passer après la fermeture en septembre 2020 de la piscine ?

M. LE MAIRE : Pour l'instant, nous avons souhaité maintenir le même niveau. En fonction des décisions qui seront prises au niveau du cercle, même si certaines ont été prises au cours de leur Assemblée générale, je rappelle que le calendrier définitif des travaux, et notamment de la période de fermeture, n'est pas encore tout à fait arrêté en fonction des décisions que nous avons à prendre avec la Métropole. Et en fonction, un peu comme nous l'avons fait à l'époque avec le club de basket, lorsque Jean BOUIN s'est révélé plus fragile que prévu, la ville permettra de revenir à un solde zéro en fonction des différentes décisions.

M. CONTE : *A priori*, la fermeture de la piscine en septembre 2020 n'est pas fixée.

M. LE MAIRE : On a toujours parlé d'une fermeture à l'automne. Je ne vous ai pas parlé de date de fermeture, mais de période d'indisponibilité, c'est-à-dire si elle va être fermée pendant 18 mois, pendant 24 mois, etc. Nous avons besoin de l'affiner avec les équipes d'architectes.

M. CONTE : Le chronogramme que l'on nous a fourni...

M. LE MAIRE : C'est un bon chronogramme, qui ne peut être qu'amélioré en fonction du travail des cabinets d'architecture.

M. CONTE : Le chronogramme est donc quelque chose de tout à fait provisoire.

M. LE MAIRE : Non, c'est quelque chose de tout à fait définitif, mais nous avons demandé aux équipes d'architecture si on pouvait imaginer une fermeture de l'établissement moindre, tout simplement, en phasant les travaux.

M. CONTE : C'est simplement une demande d'information.

M. LE MAIRE : Oui, c'est une réponse. En attendant, on a préféré laisser la même subvention au CNT.

Mme ZANOTTI : Tous les ans, je pose la même question, mais j'aimerais bien savoir les critères d'attribution à chaque association. Est-ce le nombre d'adhérents, les charges

extérieures, les locations de salles, etc. ? On a des montants qui paraissent parfois exorbitants ou au contraire faibles, et les critères d'attribution de ces subventions ne sont pas affichés. Est-ce des demandes ? Est-ce des compléments de subventions autres ?

M. JESTIN : Il peut y avoir des réalités différentes suivant les structures. Evidemment, quand on verse 50 000 € de subventions ou qu'on en verse 150, ce n'est pas tout à fait les mêmes réalités. Je pense notamment aux comités de quartier, ce sont plus des notions de forfait qui sont données à un certain nombre de comités, et dès lors que l'on rentre dans des montants beaucoup plus précis, nous avons des critères, et surtout des conventions d'objectifs qui se rapportent à ces différents montants, et qui précisent les attentes de la ville. Le sport fonctionne beaucoup avec un certain nombre de critères, et sur d'autres associations, on est davantage sur des conventions d'objectifs, notamment pour les plus importantes.

M. CAZABONNE : Sur cette question, en réalité, il y a des critères très objectifs : le nombre d'adhérents, le niveau, parce que le niveau fait qu'ils ont des déplacements régionaux, départementaux ou nationaux à faire. Ont-ils des frais par rapport à l'équipement qu'ils utilisent ? Il y a plein de critères comme cela. Je ne sais pas comment font les autres collectivités. Si je prends un des premiers clubs de Talence qui est le club d'athlétisme, qui est devenu le premier de la nouvelle Aquitaine, ils sont relativement bien subventionnés par la ville, mais la région, les collectivités que connaît bien Madame DE MARCO, leur donnent trois queues de cerises, alors que la région de Marseille leur donne, je crois, 80 000 € par an. On est aussi obligé de tenir compte de ce qu'ils ont par ailleurs pour équilibrer leurs comptes. Ils font des demandes, mais il y a quand même des critères objectifs qui permettent d'avoir une logique dans l'attribution.

Quant à la piscine, je vais redire un mot, au Maire en particulier. Vous savez qu'on avait un projet que la Métropole puisse acheter (on en a parlé en commission des finances) une piscine démontable. Il faut savoir que les plus grandes compétitions qu'il y a dans le monde se font 9 fois sur 10 dans des piscines démontables. On avait donc commencé à explorer cette piste qui avait deux avantages : un, pendant les travaux, cela permettait d'avoir une piscine à côté, non seulement permettant au Cercle des nageurs de fonctionner, mais également aux écoles de continuer d'apprendre aux enfants à nager. Après, cette piscine partirait ailleurs, à Gallin par exemple. En fin de course des travaux, elle aurait également pu être installée dans une ville qui souhaitait une piscine, mais qui n'avait pas les moyens de s'en payer une. Tout cela était très beau, théorique, les services nous répondent : «Oui, mais la compétence de la Métropole dans le domaine sportif n'est pas totalement arrêtée». J'ai envoyé un document tout à l'heure au maire, la nouvelle loi qui va arriver, décentralisation, différenciation, déconcentration, et il est écrit dedans qu'une collectivité peut interpréter l'application de la loi pour un but très particulier. Je trouve qu'on est tout à fait dans ce cadre-là. On en a reparlé l'autre jour avec le Président BOBET, et j'ai demandé au maire d'appuyer cette demande pour essayer d'avoir une piscine démontable, afin d'assurer l'ouverture pendant tous les travaux. Tu l'as fait, toi aussi, en commission des finances. On ne comprend pas la réponse de l'administration.

M. DELLU : On a déjà échangé 50 fois sur ce que vient de dire Monsieur CAZABONNE. Effectivement, la réponse de l'administration est incompréhensible. La dernière fois que je l'ai posée, elle était toujours aussi incompréhensible. Je voudrais juste que vous précisiez, parce que je ne sais pas comment interpréter la réponse que vous avez faite à Monsieur CONTE concernant la subvention au CNT. Aujourd'hui, il n'y a pas de dispositif prévu pour se substituer à la piscine, le CNT va donc être dans l'obligation de licencier ses salariés. En l'occurrence, vous nous dites que si jamais les coûts de licenciement mettaient à mal le budget du club, la Ville de Talence serait évidemment prête à assumer ses responsabilités, et aller jusqu'au bout. C'est-à-dire que si l'intégralité de la subvention n'est pas utilisée, notamment parce que les ruptures ont lieu plus tôt dans l'année, forcément, les charges salariales qui vont avec ont lieu plus tôt dans l'année, cette subvention pourra peut-être être revue à la baisse. Est-ce bien ce que vous vouliez dire ?

M. LE MAIRE : Je vous redis ce que je vous ai dit tout à l'heure. D'abord, la Ville de Talence assume toujours ses responsabilités, en tout cas pour ce qui concerne cet exécutif. D'abord, l'annonce des travaux de la piscine a eu comme premier effet une diminution assez significative du nombre d'adhérents du CNT, avec des gens qui sont allés sur d'autres piscines. Or, la masse salariale du club du CNT est restée à peu près identique. Ils ont donc un rapport charges/produits qui est aujourd'hui déficitaire, indépendamment de cela. Ce que je disais à Monsieur CONTE, c'est qu'on a un calendrier de travaux qui est aujourd'hui arrêté. La seule chose que l'on a demandée aux architectes, c'est si dans ce calendrier de travaux, il était possible d'avoir une période de fermeture moindre. À ce jour, la réponse n'est pas connue. Je rappelle que le CNT est une association autonome, même si elle est aidée par la mairie, ce qui veut dire qu'il lui appartient de faire bon usage des subsides qui lui sont donnés, et de voir avec les différents salariés la décision qui leur incombe, en fonction de ces décisions. On donne donc une visibilité au club, après, le club est autonome et va décider de ce qu'il veut faire avec ses salariés. Avec le CNT, on doit avoir une autre réunion fin février pour faire un point sur ce volet social, en fonction aussi des éléments qui nous auront été donnés par l'architecte et par la Métropole. Concomitamment à ce qu'on avait dit, on a demandé à la Métropole éventuellement deux aides, une aide sur un bassin temporaire et éventuellement une prise en charge dans l'hypothèse où notre piscine serait moins fermée que prévu. Donc éventuellement une prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement issus de cette période de fermeture plus courte que prévu.

Au bilan, ce qu'on a fait pour la Médoquine, ce que l'on a fait pour les autres clubs, pour le basket à l'époque, on fera le solde à la fin, et la Ville assumera ses responsabilités, de manière que le CNT puisse repartir sur de saines bases, avec une réouverture, j'espère, plus rapide que prévue. Cela appartient aux architectes, et aujourd'hui, je n'ai pas la réponse. En tout cas, par rapport au budget de l'année dernière, nous avons plus de subventions, puisque nous en sommes à 2,350 millions contre 2,280 millions d'euros. Nous avons donc donné un peu plus d'argent aux associations, au chapitre associatif que l'année dernière, 2,475 millions d'euros au total.

Mme DE MARCO : Merci. Je ne vais pas vous surprendre en disant que nous allons voter pour l'ensemble des subventions, mais sans vous surprendre, encore une fois, nous nous

demandons pourquoi nous subventionnons encore l'école «Talence sports motorisés» à hauteur de 48 000 €, sachant que c'est une des subventions les plus importantes après l'Union sportive Talence athlétisme. 48 000 euros, alors qu'en définitive, cette association, à ma connaissance, n'exerce pratiquement plus sur la commune de Talence. À moins que vous n'ayez des éléments complémentaires à m'apporter.

M. LE MAIRE : J'ai l'impression que quels que soient les éléments apportés, votre vote sera intangible.

Mme DE MARCO : Comment peut-on poursuivre un financement à une association, de l'ordre de 40 000 €, alors que celle-ci n'exerce plus sur Talence ? Pouvez-vous m'expliquer ?

M. LE MAIRE : Cette association exerce toujours sur Talence.

Mme DE MARCO : Très peu.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, si vous faites du motocross, vous nous l'apprenez. Cette association continue d'exercer sur Talence, elle a déployé d'autres activités ailleurs et c'est quelque chose de tout à fait louable, de ne pas forcément dépendre d'une seule commune. Cela s'appelle un choix, Madame DE MARCO.

Mme DE MARCO : C'est un choix dans la continuité, je comprends bien. Nous voterons contre cette subvention.

M. LE MAIRE : Le régime de la rupture permanente n'est pas forcément souhaitable. Vous votez contre l'ETSM, très bien. Madame RAMI, vous n'allez peut-être pas prendre part au vote.

Mme RAMI : Je ne vais pas prendre part au vote pour Talence Evénements et Ludiloisirs.

M. LE MAIRE : Madame CONGOSTE et Monsieur CONTE ? Pour dans l'intégralité.

Mme CONGOSTE : Contre la moto, je vais suivre mes amis les Verts, mais pas pour les mêmes raisons. D'un point de vue pédagogique, en termes de projet de société, je trouve qu'il serait intéressant de proposer aux jeunes autre chose que des jeux de moto, c'est-à-dire de la moto pour en faire dans la nature, etc. Il faut arrêter cela, il faut proposer aux jeunes un mur d'escalade, etc. On ne peut pas parler d'écologie, de restrictions, et continuer à promouvoir des sports de moto où l'on utilise de l'essence. Effectivement, pour cette raison, je voterai contre.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, je trouve dommage que votre vote soit influencé, régenté. Les jeunes qui veulent faire du mur d'escalade peuvent en faire, dans de superbes associations à Talence, y compris d'ailleurs dans le très beau gymnase Boris Diaw. Quand on parle de ces choses-là, indépendamment du dogme ou des poncifs, soi-disant des tenants de l'écologie, savoir conduire un deux-roues, compte tenu de ce que l'on verse en termes de victimes chaque année sur la route vaut mieux que certains poncifs ou certaines postures politiques.

Mme CONGOSTE : Au numéro 10, il y a une subvention maigrelette de 80 € pour l'association pour la prévention routière, délégation de la Gironde. À la place des sports motorisés, mettons 40 000 € sur la prévention routière et je serai d'accord.

M. LE MAIRE : Madame, présentez-vous, soyez élue et faites vos choix.

Mme CONGOSTE : Dès qu'on vous contrarie, vous dites cela. C'est parce que vous n'avez rien à répondre à cela.

M. LE MAIRE : Non, Madame CONGOSTE, je vous ai répondu. Ces jeunes apprennent à conduire des deux-roues et aujourd'hui, le nombre d'accidents en deux-roues est exponentiel. Je crois qu'opposer les associations...

Mme CONGOSTE : Le motocross peut être privé.

M. LE MAIRE : Madame CONGOSTE, ne pas couper la parole pourrait-il faire partie d'un débat élémentaire et démocratique ? Je trouve que c'est regrettable d'opposer les uns aux autres et de vous dire, puisque vous êtes maintenant une conseillère municipale avec un peu d'expérience, que la police municipale fait justement des actions de sensibilisation dans les écoles, sans opposer et sans subventions. Vous avez donc dit contre l'ETSM.

M. GUERIN : Je sollicite la prise de parole, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous autorise tout, Monsieur GUERIN.

M. GUERIN : Merci, j'en suis comblé. C'était justement par rapport à la communication et aux annonces. Il vous apparaît évident qu'il y a un M, et deux roues, là encore, on fait de la communication, on va jusqu'au bout. C'est une association effectivement pour un sport de deux-roues motorisés, dans un parc, mais après, cela pourra peut-être amener les gens à aller dans les bois pour faire la même chose. Si vous souhaitez effectivement partir sur une pédagogie écologie sécurité routière, comme vous l'avez dit, des formations peuvent être faites au niveau du périscolaire, et une subvention, c'est la délibération suivante. Une délibération auprès d'une association qui fait de la formation remise en selle, pour adultes et pour enfants et qui a une subvention dix fois moindre. C'est donc effectivement un choix politique et il faut que vous assumiez réellement ce que vous entendez par l'écologie, la pédagogie, etc. C'est écrit noir sur blanc.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour la leçon.

M. CAZABONNE : J'ai une proposition pour nous mettre d'accord. L'apprentissage et la sécurité sont indispensables et c'est ce qu'ils font essentiellement, l'apprentissage de la conduite d'une motocyclette. Par rapport à l'environnement, il y a une solution très simple, on les aide à acquérir des motos électriques, il n'y aura plus de problèmes de pollution et on maintiendra la mission de sécurité. Cela se fait déjà dans d'autres villes.

M. LE MAIRE : Le couplet sur l'ETSM annuel étant terminé, on a dit contre pour messieurs-dame de l'écologie et Madame CONGOSTE. Monsieur CONTE, vous m'avez dit pour, pour tout. Madame ZANOTTI ?

Mme ZANOTTI : Je vote pour l'ensemble, mais je m'abstiendrai pour l'ETSM, parce que je n'ai pas eu la justification de ce montant. Cela a été un peu vague sur l'ensemble des associations. Je suis désolée, mais vous avez cité le budget participatif des Conseils communaux, cela n'a rien à voir, parce qu'après, chaque projet est présenté en Conseil municipal et on peut juger pourquoi on a donné de l'argent. Alors que sur le reste, non. C'est Monsieur JESTIN qui a cité les Conseils communaux.

M. LE MAIRE : En fait, le Conseil communal Nord a décidé d'aider, pour une nouvelle année, pour les décorations de Noël pour l'association de la Barrière de Pessac. C'est débité sur les crédits de Madame CHABBAT.

Mme ZANOTTI : Ma question était sur les critères. Je pense que les Conseils communaux sont les seuls. On n'a pas besoin de critères, puisque tous leurs projets passent en délibération du Conseil municipal. On juge donc chaque projet au coup par coup, alors que sur les autres associations, on ne sait pas.

M. LE MAIRE : Madame SAHOULBA, Monsieur LAROSE ? Abstention sur l'ETSM.

M. DELLU : Juste une précision, chaque année depuis six ans, nous demandons que dans le tableau de subventions des associations figurent deux colonnes : la colonne du vote de l'année en cours, et le cas échéant, la colonne du vote de l'année précédente. Cela ne servira peut-être à rien pour l'année suivante, quelles qu'en soient les raisons.

M. LE MAIRE : Je transmettrai aux services.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2020, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations talençaises figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.»

ARTICLE 6574 – FONCTION 0201

* Comité des Œuvres Sociales 188 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 025

* Amicale des Usagers Les Jardins d'Olibet	130 €
* Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
* Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	600 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	350 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Blessés des Poumons (FNBPC)	240 €
* Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €

* Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	900 €
* Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
* Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	360 €
* Association des Commerçants Barrière de Pessac Bordeaux-Talence	4 000 €
* Association des Commerçants Coeur de Talence	2 000 €
* Association des Commerçants Porte de Talence	2 000 €
* Association des Familles Extraordinaires	900 €
* Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
* Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
* Association Familiale de Talence	200 €
* Association Prix Isabelle ATTALI	800 €
* Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
* Comité de Quartier Caudérés Bertrand de Goth	500 €
* " " Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
* " " Haut Brion	500 €
* " " La Fauvette	500 €
* " " La Médoquine	500 €
* " " La Pléiade (fusion « Château Raba » et « Plume la Poule »)	900 €
* " " La Taillade	500 €
* " " Le Bijou	500 €
* " " Peylanne Leysotte	500 €
* " " Poste-Mairie	500 €
* " " Saint-Genès	500 €
* " " Talence-Thouars	500 €
* Fédération des comités de Quartiers de Talence	600 €
* L'Abeille Talençaise	1 300 €
* Les Toujours Jeunes de Talence	400 €
* Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
* Association Notre Italie (subvention exceptionnelle)	1 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 04

* Comité des Jumelages de TALENCE (l'acompte de 8 000 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	16 000 €
---	----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 212

* Amicale des Ecoles Laiques de Talence	800 €
* Association Parents Elèves CAMUS élémentaire et maternelle	110 €
* Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire et maternelle	150 €
* Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire	110 €
* Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle	60 €
* Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire et maternelle	160 €
* Association Parents Elèves MICHELET élémentaire	70 €
* Association Parents Elèves MICHELET maternelle	40 €
* Association Parents Elèves Lapie qui chante les enfants d'abord	140 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 40

* ADEM (l'acompte de 22 500 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	90 000 €
* Anonymes du Campus	1 500 €
* Association BEC Section Rugby (subvention exceptionnelle)	1 000 €
* Association Karaté Saint Genès	2 000 €
* Association sportive du collège Henri Brisson	400 €
* Association sportive du collège Victor Louis	200 €
* Association sportive du lycée Victor Louis (subvention exceptionnelle)	1 500 €
* Association sur les chemins de randonnée	100 €
* Cercle des Nageurs de Talence	33 000 €

(l'acompte de 16 500 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Ecole Talençaise des Sports Motorisés	40 000 €
(l'acompte de 20 000 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan	8 400 €
(l'acompte de 2 100 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Alliance Talençaise Football	30 000 €
(l'acompte de 7 500 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Acrosport	9 000 €
(l'acompte de 2 250 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Aïkido	700 €
* Union Sportive Talence Athlétisme	60 000 €
(l'acompte de 15 000 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Athlétisme (subvention exceptionnelle)	6 500 €
* Union Sportive Talence Badminton	23 350 €
(l'acompte de 5 750 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Badminton (subvention exceptionnelle)	6 000 €
* Union Sportive Talence Basket	18 500 €
(l'acompte de 5 000 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Boxe	10 000 €
(l'acompte de 2 500 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Club de Tennis	7 000 €
(l'acompte de 4 250 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
* Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
(l'acompte de 4 500 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Handball	7 500 €
(l'acompte de 1 750 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Judo	10 500 €
(l'acompte de 2 625 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Karaté	2 000 €
* Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
* Union Sportive Talence Pétanque (subvention exceptionnelle)	200 €
* Union Sportive Talence Plongée Le Nautile	2 000 €
* Union Sportive Talence Tennis de Table	7 500 €
(l'acompte de 1 625 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Union Sportive Talence Volley-Ball	12 000 €
(l'acompte de 3 000 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	

ARTICLE 6574 – FONCTION 331

* Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
* Comité Talençais de l'orgue de Notre Dame	3 500 €
* Groupe Images Talence	500 €
* Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
* Lyre Talençaise	2 500 €
* Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
* Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
* Rock et Chanson	110 000 €
(l'acompte de 26 250 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	
* Société Arts Talence Aquitaine	2 500 €
* Talence Evénements	437 000 €
(l'acompte de 218 500 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	

ARTICLE 6574 – FONCTION 421

* Centre Ludiloisirs	384 000 €
(l'acompte de 93 500 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	

ARTICLE 6574 – FONCTION 4221

* Mix-Cité Centre Social et Culturel (l'acompte de 86 000 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	172 000 €
* Centre Animation Jeunesse (l'acompte de 105 550 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	440 000 €
* Centre Social de Bagatelle	80 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 901

* Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
* Talence Innovation Sud Développement (l'acompte de 24 250 € prévu par délibération du 16.01.20 vient en déduction)	49 500 €

TOTAL GENERAL : **2 348 000 €**

»

ADOPTE par 39 VOIX POUR (*)

Sauf pour l'ETSM : 6 VOIX CONTRE (M. DELLU – Mme GRESLARD-NEDELEC – EELV –
Mme CONGOSTE)

3 ABSTENTIONS (Mme ZANOTTI – Mme SAHOULBA – M. LAROSE)

(*) LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SIEGEANT DANS LES ASSOCIATIONS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 10 – Subventions aux associations non talençaises – Année 2020

M. JESTIN : Là aussi, je vous en épargne le détail. Je précise juste qu'il s'agit d'un montant global de 2 640 €.

M. LE MAIRE : L'association ODP Talence est à Talence.

Mme DE MARCO : On est pour l'ensemble de ces subventions, sauf les 400 € pour la chasse. Je ne sais plus s'ils sont 40, 10 ou 20 chasseurs, mais ces 400 € nous paraissent inutiles.

M. CONTE : J'ai une question concernant les chasseurs. Je rappelle qu'il y a quelques années, c'était 2 000 €, et j'avais un peu toussé là-dessus. Combien y a-t-il d'inscrits ?

M. LE MAIRE : Je ne connais pas le nombre d'adhérents à jour de leurs cotisations, association par association, mais nous demanderons aux services. Cela fait partie des dossiers de subventions.

M. CONTE : Cela représente quand même 600 cartouches.

M. LE MAIRE : Je ne savais pas que vous connaissiez le prix de la cartouche, mon cher collègue.

M. CONTE : J'ai fait le calcul. On va avoir du plomb plein le bois de Thouars.

M. LE MAIRE : Donc contre, sauf les chasseurs. Madame CONGOSTE ? Pour l'intégralité.

Mme CONGOSTE : En précisant que pour moi l'antisémitisme, c'est du racisme. Je ne vois donc pas l'intérêt de distinguer les choses.

M. LE MAIRE : C'est le nom de la LICRA. Il faut leur faire un courrier pour leur dire de changer de nom.

Mme CONGOSTE : L'antisémitisme est du racisme.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas leur demander au maire, il faut demander à la LICRA de changer de nom. Votez-vous quand pour, malgré l'abréviation ? Pour en intégralité, moins la chasse. Madame SAHOULBA, pour l'intégralité ? Très bien. Madame ZANOTTI et Monsieur LAROSE, pour l'intégralité aussi. Madame DE MARCO, vous votez pour la chasse finalement ?

Mme DE MARCO : Non, merci de me donner la parole. Je suis assez surprise de la réaction que vous avez eue par rapport à la question de Bernard CONTE, en disant que vous ne connaissiez pas du tout le nombre d'adhérents de l'association de chasse. Je pensais qu'il y avait une règle pour obtenir une subvention, et qu'on demandait quelle était la raison de cette demande de subvention et le nombre d'adhérents. Ce serait la moindre des choses que d'avoir cette information. Vous donnez aveuglément 400 € à la fédération de chasse, sans savoir s'ils ont des adhérents talençais.

M. JESTIN : Madame DE MARCO, permettez-nous de ne pas venir avec les 250 dossiers de subventions. Je vous rappelle la règle qui vous a été rappelée à de nombreuses reprises. Je comprends que vous ayez envie de faire un peu d'animation pour cette dernière séance, mais nous ne versons des subventions qu'à deux conditions, d'avoir l'ensemble des éléments du rapport d'activité, des éléments du dossier de demande de subvention dans lesquels nous avons tous les éléments. C'est bien évidemment un chiffre que nous avons, et si nous ne l'avons pas, la subvention ne serait pas versée. La règle du jeu n'a jamais changé. Je ne l'ai pas là, mais nous le ferons passer à Monsieur CONTE qui nous l'a demandé. Il n'y a aucun souci.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, vous avez l'air contente, mais comme je l'ai dit pour les budgets, ne travestissez pas les paroles. J'ai juste dit que je ne connaissais pas avec exactitude le nombre d'adhérents association par association. Il y en a plus de 250. Si vous avez ces chiffres, tant mieux pour vous. Je fais juste confiance aux services qui font très bien ce travail.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Je vous propose d'allouer, pour 2020, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations non talençaises figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel,

leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations. »

ARTICLE 6574 – FONCTION 025

* Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
* Association Laïque PRADO service d'aide aux victimes	800 €
* Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
* Association M.A.I. 33	200 €
* Association pour le don de sang bénévole de Bordeaux	120 €
* Association pour la prévention routière - Délégation de la Gironde	80 €
* Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme	320 €
* Médiathèque des malades des hôpitaux de Bordeaux	160 €
* Vélo-Cité	400 €

TOTAL GENERAL : **2 640 €**

»

ADOPTE par 34 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE (M. DELLU – Mme GRESLARD-NEDELEC – EELV)

Reçu en Préfecture le 24/02/20

N° 11 - Journée olympique 06 juin 2020

M. FARGUES : Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de la journée olympique qui aura lieu le 6 juin 2020, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à instaurer la gratuité et l'accès aux différentes installations sportives de la ville, ce jour-là, et pour les quatre années à venir. En effet, la ville a candidaté pour être centre de préparation aux jeux de 2024. L'objectif est d'être en capacité d'accueillir les délégations sportives étrangères pour l'athlétisme, le football, la natation et l'escrime. Pas de moto !

M. LE MAIRE : Nous sommes repartis pour un tour. Monsieur GUERIN.

M. GUERIN : Je trouve que la délibération n'est pas très claire ou un peu fourre-tout. Je ne sais pas quel est l'objectif. Doit-on voter sur la gratuité de l'accès aux installations sportives ? Sur les animations et les subventions pour nous aider à faire des animations la journée du 6 juin ? Nous fait-on voter pour la participation au centre de préparation des Jeux olympiques ? Ce sont mes premières questions pour pouvoir se déterminer et la suite de mon intervention viendra après.

M. FARGUES : De façon simple, le fait d'avoir candidaté pour être terre de préparation nous oblige, comme le format Défi Sport, à ouvrir toutes les installations sportives de la ville pour les Talençais, sous les couleurs des Jeux olympiques.

M. LE MAIRE : Avec cette délibération, on instaure la gratuité et on sollicite l'ensemble des subventions nécessaires à l'organisation de cette journée.

M. GUERIN : C'est la première fois que l'on nous demande de nous déterminer sur le fait que la ville soit candidate pour être référencée comme centre de préparation.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire qu'on n'héberge pas les Jeux olympiques tous les ans !

M. GUERIN : Je l'ai bien entendu. Cela fait donc partie d'un des objectifs de ce vote.

M. FARGUES : La ville n'est pas candidate à quoi que ce soit, elle a rempli un dossier compte tenu des infrastructures sportives de qualité qu'elle a pour l'athlétisme, la natation, l'escrime et le football. Nous sommes susceptibles de recevoir une délégation étrangère au vu des préparations pour les J.O. Dans ce format il faut, sur une journée, montrer à Talence, que nous sommes capables de créer une mini olympiade, tout simplement, un peu comme le format Défi Sport que nous faisons chaque année. Tout simplement.

M. GUERIN : Je reviendrai sur cette histoire de centre de préparation. Je n'ai pas entendu dire où cela allait s'installer, ni sur quel laps de temps on allait accueillir ces personnes. Les frais d'hébergement sont-ils complètement à la charge de la ville ? Y a-t-il des subventions ? Etc.

M. LE MAIRE : Pour être précis, le 6 juin 2020, il devrait normalement y avoir des animations sur la place Alcalá de Henares et autour du stade nautique.

M. GUERIN : Cela, je l'ai bien compris, mais vous voyez que vous vous y perdez aussi. Il y a un sujet qui est le 6 juin, on est d'accord, on va en reparler. Il y a un autre sujet qui est de dire que Talence est centre d'hébergement. Où héberge-t-on ? Quelles sont les conséquences pour les sportifs talençais ou les écoles ? Monsieur CAZABONNE l'avait un peu évoqué pour le stade nautique. C'est quand même un sujet important, puisqu'il me semble être un peu induit dans cette délibération. Je ne comprends pas. Si je mets trop de sujets en même temps, vous allez répondre ce qui vous intéresse, donc on va s'arrêter là pour l'instant.

M. LE MAIRE : Tout comprendre de certaines de vos interventions relève d'une certaine préparation olympique.

M. GUERIN : Vous avez raison, c'est pour cela que je fais concis et par étape.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie. Je vais donc faire dans la répétition de ce que vient de dire Monsieur FARGUES. En l'occurrence, il s'agit d'autoriser cette délibération à instaurer une gratuité, de manière à pouvoir se prévaloir de ce label. Les délégations étrangères qui pourraient être faites sur les sports cités par Monsieur FARGUES, pour lesquels nous avons des installations de ce niveau-là, en premier lieu le stade d'athlétisme, ces délégations pourront être accueillies sur les quatre années qui nous séparent de l'organisation des Jeux olympiques à Paris. Aura-t-on une dimension ou une incidence concrète sur le lieu où ils seront hébergés, à quelle époque, comment, etc. ? Il s'agira bien sûr de l'affiner en fonction. Là, on est juste en train de proposer au Conseil municipal de voter le principe de l'instauration de cette gratuité pour cette journée et l'installation d'animations sportives pour cette journée-là, ainsi que la possibilité d'accueil de délégations étrangères. Dans le côté

précis, aujourd'hui, on n'a pas encore passé l'olympiade de Tokyo, on sera donc peut-être un peu plus précis après les Jeux olympiques de Tokyo sur ce que cela pourrait avoir comme impact. Talence n'est pas la seule ville, il y en a tout un tas d'autres. Ai-je répondu à votre première étape ?

M. GUERIN : Je note bien qu'on nous demande de nous déterminer sur des choses qui vont venir après. Ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : Cher collègue, je précise que les délégations qui utiliseront les installations les paieront. La gratuité est pour les Talençaises et Talençais.

M. GUERIN : Vous précisez « gratuité pour la journée du 6 juin », mais aussi pour les quatre années à venir. À part le stade nautique, pouvez-vous me dire quelles sont les autres installations sportives payantes en accès ? Je ne fais que lire. On nous demande d'instaurer la gratuité de l'accès aux différentes installations sportives, pour tout le public, ce jour-là, 6 juin, et pour les quatre années à venir. Tous les 6 juin ?

M. LE MAIRE : Oui, si jamais le 6 juin ne tombe pas le 5 l'année d'après.

M. GUERIN : C'est la fameuse journée de l'appel du 6 juin.

M. LE MAIRE : Non, c'est l'appel du 18 juin.

M. GUERIN : À part juin 2021, juin 2022 où le stade nautique sera fermé, on ne s'engage pas à grand-chose, parce qu'il n'y a quand même pas beaucoup d'installations sportives qui sont payantes actuellement.

M. LE MAIRE : Monsieur GUERIN, je vais vous renvoyer sur deux délibérations avant. Le calendrier de fermeture précis... Vous concluez sur des choses dont on vient de démontrer l'inverse. Je veux bien suivre votre raisonnement, mais il faut partir d'hypothèses vérifiées. Après, nous pourrions débattre à loisir, mais je vous propose d'instaurer la gratuité de l'organisation de cette journée une fois par an jusqu'aux Jeux olympiques de 2024.

M. GUERIN : Quelles installations sportives sont actuellement payantes ? Sinon, on annonce qu'on rase gratis. On annonce que les installations seront gratuites. Quelles installations sont actuellement payantes et deviendront gratuites ces jours-là ? C'est simple.

M. LE MAIRE : Je veux bien vous re-répondre. Je vous ai dit que les délégations étrangères allaient payer, première chose. L'idée est de dire que toutes les installations, ce jour-là, un peu comme le Défi Sport ou autres, sont accessibles gratuitement. L'idée n'est pas forcément de dire que ce n'est qu'un motif de paiement, c'est que pour accéder au mur d'escalade aujourd'hui de Boris Diaw dont on a parlé tout à l'heure, il faut faire partie de l'association, avoir des créneaux, etc. Donc dans l'absolu, il faut payer une cotisation à l'association, etc. Il n'y a pas un guichet devant chaque installation sportive.

M. FARGUES : C'est exactement sur le même format que le Défi Sport, puisque ce jour-là, les Talençais, qu'ils soient adhérents ou non, licenciés ou non, peuvent entrer et bénéficier des installations. Le cahier des charges pour candidater, le dossier est simple, la

contrepartie est d'organiser sur une journée une sorte de mini olympiades sur les infrastructures de la ville.

M. LE MAIRE : On va avoir passé plus de temps sur cette journée que sur le budget. On va voter.

M. GUERIN : Quand c'est clair, pour.

M. LE MAIRE : Dans un esprit de concorde, je ne relèverai pas cette dernière asertion, mon cher collègue. Merci.

DELIBERATION

Monsieur PARANTEAU, Adjoint délégué aux Associations et infrastructures sportives et au Développement du sport pour tous, expose :

«La journée olympique est célébrée dans le monde entier depuis 1948, et permet à chacun de s'initier à la pratique de sports olympiques et paralympiques, en présence d'athlètes reconnus, dans le partage et le respect des valeurs de l'olympisme : «Amitié», «respect», «excellence».

Depuis 2019, la journée olympique, mise en place par le Ministère des Sports, s'émancipe en s'associant à la fête du sport, avec plus de 700 projets mis en place dans l'hexagone, dans un élan collectif pour promouvoir la pratique du sport accessible à tous.

A Talence, l'organisation de cet événement le samedi 06 juin 2020, crédibilise officiellement la candidature de la ville pour être référencée comme «Centre de préparation aux jeux 2024». A savoir, être en capacité d'accueillir les délégations sportives étrangères pour leurs entraînements entre 2022 et 2024.

Tout au long de cette journée, de nombreuses activités sportives, gratuites et accessibles à tout public, seront programmées sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de faire découvrir au plus grand nombre, les sports olympiques et paralympiques.

Afin de faciliter la pratique des usagers et la promotion des activités proposées par les différentes associations sportives partenaires, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à instaurer la gratuité de l'accès aux différentes installations sportives pour tout le public ce jour-là (06 Juin 2020) et pour les quatre années à venir (2021 à 2024).

Par ailleurs, afin de mobiliser des partenaires susceptibles de participer au financement de cette journée, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation des éditions de journée olympique de 2020 à 2024.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/02/20

N° 12 - Recrutement temporaire d'une intervenante langue des signes

Mme PITOT : C'est une délibération que vous connaissez, qui est récurrente chaque année. C'est permettre à Monsieur le Maire de recruter, en qualité de vacataire, une intervenante langage des signes pour l'exposition intitulée : «Arbres Résonances».

M. LE MAIRE : Pour à l'unanimité, je suppose. Merci.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail, expose :

«Lors des années précédentes, le Conseil Municipal avait acté le recrutement d'une intervenante en langue des signes afin d'assurer des visites commentées pour une exposition.

Devant le succès rencontré par cette prestation, il est proposé de faire à nouveau appel à ce vacataire, pour l'exposition au Forum intitulée « Arbre, résonances ».

Je vous rappelle que pour recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être remplies cumulativement :

- recrutement pour satisfaire un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte,
- mission bien spécifique.

Cet agent interviendra ponctuellement afin d'assurer 3 visites commentées au Forum d'une durée d'une heure chacune.

Ces visites auront lieu les 2,3 et 4 avril 2020.

La rémunération est fixée à 285 € bruts pour les trois visites.

Je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet engagement dans les conditions prédéfinies ci-dessus,
- prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/02/20

13 - Communication culturelle : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de droit privé

Mme PITOT : Pour rappel, en 2010, la Ville s'était engagée sur une base de 50 % les services d'un agent de Talence Evénements, qui présentait une expérience du territoire et de la communication culturelle pour une durée de trois ans. C'est une véritable réussite, et nous souhaitons donc renouveler cette expérience pour une durée de trois ans également.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour Talence Evénements. Pour.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose:

«Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville a souhaité mettre en œuvre une communication culturelle favorisant la lisibilité et l'accessibilité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, en permettant aux principaux acteurs culturels de valoriser leur spécificité.

Afin de mener à bien la promotion des documents de communication avec les principaux partenaires, action qui requiert des qualifications techniques spécialisées, la Ville s'était attachée en 2010, sur une base de 50%, les services d'un agent salarié présentant une expérience du territoire, des publics et de la communication culturelle.

Lors du Conseil municipal du 13 Mars 2017, vous aviez autorisé Monsieur le Maire à renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans.

Celle-ci arrivant à terme, il convient de la reconduire dans le cadre réglementaire de l'article 11 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 permettant aux collectivités territoriales de bénéficier de la mise à disposition de personnel de droit privé pour la réalisation d'une mission nécessitant des qualifications spécialisées, afin de poursuivre cette action de communication pour une durée de trois ans supplémentaires selon les mêmes modalités.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition en ce sens, et à signer toutes les pièces afférentes :

- pour le renouvellement de la mise à disposition d'une chargée de communication pour une durée de trois ans équivalente à 50% d'un temps complet à compter du 29 février 2020,
- avec les modalités de remboursements suivantes :
 - la collectivité devra rembourser les rémunérations brutes et charges afférentes à 50% du coût salarial de l'agent, à Talence Evènements.»

Adopté par 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture 20/02/20

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, c'était la dernière délibération, et le prochain Conseil municipal aura lieu après les élections. Je voudrais vous remercier infiniment, Mesdames, Messieurs les élus. Je voudrais aussi avoir une pensée pour les élus qui ne font plus partie de ce Conseil municipal aujourd'hui, mais qui ont œuvré au cours de ce mandat. Avoir un remerciement très particulier, appuyé, très sincèrement, à l'ensemble des services de cette collectivité, du lundi au dimanche, nuit comme jour, qui nous aident, nous accompagnent, nous conseillent. Je voudrais donc remercier ces services exemplaires et professionnels, bien loin des poncifs que l'on peut entendre ici et là.

Je voudrais avoir une pensée particulière pour l'ensemble des élus qui font peut-être leur dernier Conseil municipal ce soir. Ceux qui ont fait le choix d'arrêter leur carrière pour Talence, et c'est un choix parfaitement respectable qui doit sûrement être accompagné d'une certaine nostalgie. J'ai une pensée particulière pour eux.

Permettez-moi vraiment de saluer, en particulier avec vous, Mesdames et Messieurs les membres de l'opposition, la qualité, la sérénité des débats qui ont été les nôtres, à une journée olympique près ! Débats qui ont été parfois animés, sur lesquels on a eu des désaccords, et c'est bien normal, c'est aussi cela la démocratie. Je crois vraiment que nous avons collectivement cherché à œuvrer pour l'intérêt des Talençaises et des Talençais, et je pense qu'on peut être collectivement contents d'avoir mené ce bateau sur les six dernières années. J'espère que cette qualité, cette concorde, cette sérénité, j'allais dire le respect de l'Autre, mot souvent utilisé, mais important, prévaudra pour les quelques dernières semaines qui nous séparent du premier et du second tour, de manière que justement, chacun puisse faire son choix dans ce climat de sérénité et que l'on puisse sereinement organiser ce temps important et vigoureux de la vie électorale qu'est l'élection municipale. J'espère vraiment que cette concorde, indépendamment d'avoir des positions ou des postures différentes, continuera à œuvrer sur les prochaines semaines, et que l'exécutif qui en sortira pourra permettre de continuer ce travail, sûrement jamais achevé, mais en tout

cas, avec une certaine idée de l'intérêt général. En tout cas, c'est ce qu'on aura conduit avec un mot particulier évidemment pour Monsieur Alain CAZABONNE qui aura présidé au destin de cette commune sur les quatre années de ce mandat, l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux délégués de la majorité. Merci à vous toutes et tous. Madame ZANOTTI.

Mme ZANOTTI : C'est pour moi, et certains autres collègues ici, avec certitude, le dernier Conseil municipal. Je souhaite remercier, au nom de ces collègues qui l'ont souhaité aussi, les services pour leur disponibilité et leurs réponses exprimées en toute neutralité. Je dis au revoir aussi à tous mes collègues. Nous disons au revoir, parce que nous sommes plusieurs, quelles que soient les positions politiques convergentes ou divergentes. Je suis sûre que les prochains conseillers œuvreront à l'intérêt des Talençais.

M. LE MAIRE : Merci à Madame ZANOTTI qui a été une présence ardente au Conseil municipal. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée.

La séance se termine à 20 H 10.